

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l’information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

**Favoriser la citoyenneté et la
démocratie dans la bibliothèque
publique : le monde associatif comme
partenaire**

Majchrzak Joséphine

Sous la direction de Chloé Jean
Chargée du pilotage de l’informatique documentaire – La Contemporaine

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes ayant répondu à mon enquête, sans qui ce mémoire n'existerait pas.

Merci à ma directrice de mémoire, Chloé Jean, pour tes encouragements et conseils tout au long de mon travail. Ton soutien a été précieux dans les moments de doute.

Merci aux enseignants et enseignantes de l'Enssib pour toutes les compétences professionnelles acquises au cours de ces deux années de Master.

Merci à toutes les personnes du M1 PANIST et du M2 PBD, celles qui sont passées dans ma vie et celles qui y sont restées. Ces deux années n'auraient pas été les mêmes sans vous.

En-dehors de l'Enssib, merci à Pauline, Mud, Valentin, Julie, pour les sessions de travail en commun motivantes, caféinées et souvent parsemées de questionnements existentiels.

Merci à toute l'équipe de la Direction de la Lecture Publique de Loir-et-Cher et à ma binôme de service civique Chloé de m'avoir montré à quel point le travail en bibliothèque peut être riche, stimulant, collectif. C'est vous qui m'avez donné envie de devenir bibliothécaire.

Merci à mes parents pour tout leur soutien dans mes choix de parcours professionnel.

Résumé :

Ce mémoire s'intéresse aux partenariats entre les bibliothèques de lecture publique et les associations, afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans ce travail commun. Il interroge les objectifs de ces partenariats et les enjeux organisationnels et politiques qui en découlent.

Descripteurs :

Bibliothèques -- France

Associations

Participation des citoyens

Abstract :

This thesis focuses on partnerships between public libraries and associations in order to understand the dynamics at work in this shared work. It examines the objectives of these partnerships and the organizational and political issues that arise from them.

Keywords :

Libraries – France

Associations

Citizen participation



**Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification
4.0 France » disponible en ligne
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street,
Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.**

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
NOTES SUR L'ECRITURE INCLUSIVE	8
INTRODUCTION.....	9
I. PARTENARIATS ENTRE BIBLIOTHEQUES ET ASSOCIATIONS : DE QUOI PARLE-T-ON ?	11
1. Les partenariats des bibliothèques de lecture publique	11
a. <i>Définition du partenariat pour les bibliothèques</i>	<i>11</i>
b. <i>Les partenariats dans les textes de référence sur les bibliothèques publiques.....</i>	<i>13</i>
c. <i>Les partenariats dans la littérature professionnelle.....</i>	<i>14</i>
2. Les associations.....	17
a. <i>La loi du 1^{er} juillet 1901 et les différentes catégories d'associations</i>	<i>17</i>
b. <i>Le monde associatif aujourd'hui, une réalité complexe</i>	<i>18</i>
c. <i>Associations et pouvoirs publics : entre coopération et opposition</i>	<i>19</i>
3. Les partenariats entre bibliothèques municipales et associations : un premier état des lieux.....	21
a. <i>Méthode d'enquête</i>	<i>21</i>
b. <i>Un engouement pour les partenariats toujours présent.....</i>	<i>22</i>
c. <i>Avec quelles associations les bibliothèques travaillent-elles ?... 23</i>	
II. POURQUOI S'ENGAGER DANS UN PARTENARIAT AVEC UNE ASSOCIATION ?	25
1. Des partenariats pour développer les services aux publics	25
a. <i>Enrichir l'offre de services par la mutualisation des compétences et des ressources.....</i>	<i>26</i>
b. <i>Attirer de nouveaux publics grâce à un réseau partagé</i>	<i>28</i>
c. <i>Qui sont les publics de la bibliothèque ? L'importance de la notion de territoire</i>	<i>30</i>
2. Les partenariats au service de la participation démocratique	32
a. <i>Soutenir les actions citoyennes du territoire.....</i>	<i>32</i>
b. <i>Faire vivre la démocratie</i>	<i>34</i>
c. <i>Mettre en valeur les savoirs citoyens</i>	<i>36</i>
III. COMMENT S'ENGAGER DANS LE PARTENARIAT ? DES ENJEUX POUR LA BIBLIOTHEQUE.....	39
1. Organiser le travail en commun : un équilibre à trouver	39
a. <i>Quelle place pour la formalisation des partenariats ?</i>	<i>39</i>

b. Bonne entente et échanges informels : bonus ou posture professionnelle ?	42
c. Une frontière fine entre investissement professionnel et personnel	46
d. Formation des bibliothécaires, effectifs de la bibliothèque, financements : des moyens pour le partenariat.....	49
2. Du militantisme dans l'institution bibliothèque	51
a. Les grands principes des bibliothèques territoriales dans la loi française	52
b. Neutralité et pluralisme : Toutes les voix doivent-elles être portées dans la bibliothèque ?	54
c. L'impact du statut institutionnel de la bibliothèque sur le travail avec des associations militantes	58
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE.....	65
SOURCES.....	68
LISTE DES ENTRETIENS	71
ANNEXES.....	73

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNFPT : Centre national de la Fonction Publique Territoriale

PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social

ABF : Association des Bibliothécaires de France

AFEV : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions /
Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques

LGBTQIAP+ : Lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes, asexuelles, aromantiques, polyamoureuses, pansexuelles et +. Nous avons choisi d'utiliser le sigle choisi par les personnes que nous avons rencontrées.

NOTES SUR L'ECRITURE INCLUSIVE

Pour faciliter la lecture, nous avons choisi de ne pas employer de points médians ou de néo-pronoms neutres dans la rédaction de ce mémoire ; seul le questionnaire a été rédigé avec des points médians. Néanmoins, nous avons fait le choix de privilégier des tournures épïcènes lorsque cela était possible, dans une démarche inclusive. De plus, afin de rendre visibles les femmes bibliothécaires, qui représentent 80% des effectifs des bibliothèques municipales¹, nous avons choisi d'alterner entre des accords féminins et masculins lorsque nous désignons les bibliothécaires dans leur ensemble.

¹ Ministère de la Culture et Centre National de la Fonction Publique Territoriale. *Les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation* [en ligne]. 2022 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediatheque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliotheques-territoriales>>

INTRODUCTION

La réflexion autour de ce mémoire a débuté par la question de l'inclusion en bibliothèque, que nous supposons pouvoir être favorisée par un travail en partenariat avec des associations spécialistes de certains publics. Nous avons donc orienté nos premières recherches exploratoires dans cette direction, en demandant sur les réseaux sociaux si des bibliothèques travaillaient sur l'inclusion à travers des partenariats associatifs. Nous avons obtenu plusieurs réponses, confirmant que les partenariats avec des associations étaient une pratique en place dans les bibliothèques publiques, mais qui ne se limitait pas à la question de l'inclusion. Nous avons également pu constater des questionnements et des appréhensions autour de ces partenariats, sur les réseaux sociaux et dans notre environnement professionnel : un post Facebook de bibliothécaire s'interrogeant sur la possibilité de faire venir une association récoltant des dons, une collègue évoquant un partenariat associatif qui, pour elle, n'apportait des bénéfices qu'à l'autre partenaire. En stage dans une bibliothèque associative, nous avons pu constater des difficultés à créer un nouveau partenariat avec une bibliothèque municipale. La littérature professionnelle proposait peu de documents sur cette thématique spécifique ; la mise en avant de la question des partenariats semblait se concentrer au début des années 2000, progressivement remplacée par l'enthousiasme autour de la participation des publics. Néanmoins, le partenariat avec des associations apparaît en fait lié à la notion de participation ; co-construire des projets avec des associations pourrait être une manière d'encourager les initiatives citoyennes.

Dans ce travail, nous avons donc voulu présenter les objectifs de ces partenariats, questionner les difficultés qui peuvent en émerger et tenter de lever les freins en proposant des exemples de partenariats réussis. Quels sont les points forts et les bénéfices tirés des partenariats entre bibliothèques de lecture publique et associations ? Quelles sont les difficultés qui peuvent apparaître, et comment les prévenir et y répondre ? Bien que ces partenariats puissent également concerner d'autres types de bibliothèques, comme les bibliothèques universitaires, nous avons choisi de nous concentrer sur les bibliothèques territoriales afin de ne pas multiplier les configurations.

Les bibliothèques de lecture publique souhaitent se positionner au plus près des besoins et attentes des populations qu'elles desservent ; cela passe notamment par leur inscription dans la vie de leur territoire et au cœur de réseaux de partenariats. Elles travaillent ainsi avec des partenaires tels que des écoles, des établissements médico-sociaux, des lieux culturels, mais se tournent également de plus en plus vers des formes de participation démocratique plus directes, en impliquant les usagers dans des projets.

Les associations jouent un rôle important dans la vie des Français : plus de la moitié des Français sont engagés dans une association² sur leur temps libre, telles que des associations scolaires, culturelles ou encore militantes. De nombreux bibliothécaires choisissent donc de prendre en compte ces associations, qui participent à la vie locale, en les incluant dans leurs réseaux de partenariats. Il peut s'agir d'associations culturelles, qui paraissent s'inscrire assez naturellement en lien

² COTTIN-MARX Simon. *Sociologie du monde associatif*. Paris, La Découverte, « Repères ». 2019.

avec les activités de la médiathèque, mais pas uniquement. Les bibliothécaires peuvent se questionner sur la réception par les élus et le public d'initiatives de valorisation de certaines associations, notamment celles qui apparaissent particulièrement politisées, dans un contexte global de polarisation des opinions politiques en France.

Dans la première partie de ce mémoire, nous exposerons le contexte des partenariats entre bibliothèques de lecture publique et associations en France, et les problématiques relevées dans la littérature professionnelle. Nous présenterons notre méthode d'enquête et ses objectifs, déterminés par les questionnements qui émergent du sujet. En deuxième partie, nous déterminerons ce que les partenariats entre bibliothèques et associations apportent à la bibliothèque et à ses publics, en lien avec les motivations des bibliothécaires interrogées. Enfin, nous nous intéresserons en troisième partie à la méthodologie du travail en commun et à la posture partenariale, au niveau personnel et institutionnel. Nous apporterons des pistes de réponses aux questionnements des bibliothécaires dans la mise en place de partenariats avec des acteurs du monde associatif.

I. PARTENARIATS ENTRE BIBLIOTHEQUES ET ASSOCIATIONS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Avant de nous questionner sur les objectifs et enjeux des partenariats entre bibliothèques et associations, il apparaît essentiel de comprendre le contexte dans lequel ceux-ci s'inscrivent : qu'est-ce qu'un partenariat pour une bibliothèque ? Comment les partenariats s'inscrivent-ils dans les textes de référence sur les missions des bibliothèques ? Que représente le monde associatif français, en termes d'importance et de thématiques abordées ? Comment les associations sont-elles encadrées par la loi ? Nous nous questionnerons également sur les sujets abordés dans les travaux de recherche sur les partenariats des bibliothèques, leurs apports et leurs manques concernant les spécificités des partenariats associatifs, et exposerons notre méthode d'enquête.

1. LES PARTENARIATS DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

a. Définition du partenariat pour les bibliothèques

Le dictionnaire du Cnrtl définit le partenariat comme une « action commune entre organismes différents dans un but déterminé³. » Trois éléments se détachent de cette définition : l'idée d'une action collective, qui concerne des organisations (et non des personnes) distinctes, et avec un objectif préalablement défini. Ainsi, en réponse à un besoin, à une demande extérieure ou à l'envie de travailler ensemble, une institution, une entreprise, ou encore une association entre en contact avec une autre structure, avec l'objectif de mettre en commun leurs moyens et leurs compétences pour la réalisation d'un projet.

Nous pouvons souligner que le partenariat implique la notion d'altérité, non à l'échelle interpersonnelle mais à l'échelle des organisations : c'est une collaboration avec une autre structure. Pour une bibliothèque de lecture publique, il s'agit donc de travailler avec un partenaire extérieur à sa propre collectivité. Ainsi, lorsqu'une bibliothèque de lecture publique collabore avec un autre service de la même collectivité, cela relève de la transversalité entre services. Nous pouvons citer à ce sujet une intervention de Dominique Lahary au cours du séminaire *Politique(s) et Bibliothèques* qui s'est tenu à la PBI en novembre 2019 : « Quand on parle de partenariat avec le service scolaire ou jeunesse, c'est pas du tout du partenariat ça, c'est la même collectivité. C'est de la transversalité. Le partenariat, c'est avec l'autre.⁴ » En effet, même s'il est parfois difficile de travailler avec d'autres services au sein d'une collectivité organisée de manière segmentée, ceux-ci restent régis par la même hiérarchie et liés aux mêmes élus, poursuivant des buts communs. Le partenariat implique ainsi de se décentrer du fonctionnement et des objectifs de sa structure, pour aller à la rencontre d'un partenaire qui a ses propres motivations.

³ Cnrtl. *Partenariat* [en ligne]. 2012 [consulté le 07 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.cnrtl.fr/definition/partenariat>>

⁴ *Politique(s) et bibliothèques – Les bibliothèques à la croisée des politiques publiques* [audio en ligne]. BPI. 21 novembre 2019 [consulté le 28/09/2022]. Disponible à l'adresse : <<https://replay.bpi.fr/captations/politiques-et-bibliothèques/politiques-et-bibliothèques-les-bibliothèques-a-la-croisee-des-politiques-publiques/>>

Certaines bibliothèques et certains rapports incluent tout de même les actions menées avec les écoles ou d'autres services de la ville dans les partenariats.

En outre, une distinction entre partenariats et coopération est généralement opérée dans le monde des bibliothèques. Ainsi, la coopération désigne le plus souvent la mutualisation d'outils bibliothéconomiques entre établissements documentaires, tandis que le partenariat se réfère à des relations avec d'autres types de structures. Néanmoins, nous pouvons nous demander si cette distinction fait consensus. Dominique Arot définit ainsi : « le partenariat évoque un éventail d'actions plus large que la seule coopération, terme qu'on réserve à des opérations techniques et bibliothéconomiques (catalogage partagé, éliminations concertées, etc.) qui généralement se limitent au seul horizon des bibliothèques entre elles⁵. » En revanche, Mehdi Mokrane, dans son mémoire de conservateur *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle*, définit la coopération comme une « collaboration entre milieux professionnels homogènes, donc dans notre cas entre bibliothèques ou entre les bibliothèques et leur tutelle⁶ », sans toutefois la restreindre à des considérations purement techniques, les missions des bibliothèques ne se limitant plus au traitement documentaire. Ainsi, la première définition distingue coopération et partenariat par le type d'opérations menées, tandis que la deuxième les différencie selon les acteurs impliqués. La définition du partenariat dans le dictionnaire de l'Enssib, quant à elle, amène l'idée que la coopération serait une forme avancée de partenariat, menée notamment dans les années 80 dans une perspective d'harmonisation nationale : « La notion de coopération entre bibliothèques excède les partenariats ponctuels : on parle bien, ici, de politique formalisée avec des outils, au premier rang desquels les agences régionales de coopération.⁷ » La notion de coopération est donc utilisée dans la littérature professionnelle avec différentes acceptions.

En ce sens, Dominique Lahary⁸ souligne que la distinction entre partenariat et coopération a surtout été utile dans la mise en évidence de l'évolution des pratiques : dans un premier temps, le concept de coopération, à partir des années 80, a décrit une mise en réseau des établissements, dans un but d'harmonisation et d'évolution des méthodes documentaires. Dans un second temps, le concept de partenariat a illustré dans les années 2000 une ouverture de la bibliothèque vers des acteurs situés en dehors du champ bibliothéconomique. Néanmoins, qu'il s'agisse de travailler avec une bibliothèque relevant d'une autre tutelle ou un partenaire non-bibliothéconomique, il est nécessaire d'opérer un mouvement d'ouverture vers l'altérité, impliquant des fonctionnements et des pratiques différentes. Dominique Lahary affirme ainsi : « si l'on adopte le point de vue institutionnel, la distinction entre coopération et partenariat n'a aucun sens.⁹ » Les deux concepts sont ainsi utilisés de manière indifférenciée dans certains travaux de recherche, mais aussi dans la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de

⁵ AROT Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. Paris : Association pour la diffusion de la pensée française. 2002. p. 15.

⁶ MOKRANE Mehdi. *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle*. Mémoire de conservateur. ENSSIB [en ligne]. 2007 [consulté le 28 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/911-partenariat-et-cooperation-dans-le-domaine-de-l-action-culturelle.pdf>>

⁷ Enssib. *Coopération entre bibliothèques* [en ligne]. 2014 [consulté le 07 octobre 2022]. Enssib. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/partenariat>>

⁸ LAHARY Dominique. *Esquisse d'une théorie du partenariat pour servir dans la pratique*. Site professionnel de Dominique Lahary [en ligne]. 2005 [consulté le 20 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://www.lahary.fr/pro/adbdp/lahary-adbdp-2005.pdf>>

⁹ *Ibid.*

la lecture publique : « [elles] coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires¹⁰. » La diversification des missions des bibliothèques, ainsi que la multiplicité des contextes et des modes d'actions, semblent ainsi rendre de plus en plus poreuses les frontières entre partenariat et coopération, qui peuvent désigner des modes de travail similaires.

b. Les partenariats dans les textes de référence sur les bibliothèques publiques

La récente loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, surnommée « loi Robert » du nom de la députée l'ayant portée, définit les missions des bibliothèques : « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture¹¹. » Pour atteindre ces objectifs, le premier article de la loi précise quatre grandes activités. La quatrième est relative aux partenariats des bibliothèques : « 4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires¹². » Le texte précise également dans l'article 7 que les bibliothèques présentent leurs partenariats à l'organe délibérant de la collectivité territoriale dont elles dépendent. Sans entrer dans des considérations plus détaillées à propos de ce travail en commun, cette loi, attendue depuis longtemps par la profession pour reconnaître et encadrer les activités des bibliothèques publiques avec plus de précision juridique, affirme donc le travail en coopération comme une activité essentielle des bibliothèques pour atteindre leurs objectifs d'accès à la culture. Avant cela, le Conseil supérieur des bibliothèques, organe consultatif ayant été supprimé en 2004, avait élaboré en 1991 une *Charte des bibliothèques*, qui évoque également brièvement les partenariats : « les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent contribuer sur leur territoire au développement de la lecture et à l'action culturelle qui lui est liée, en concertation avec les autres organismes et partenaires communaux¹³. »

De plus, le *Manifeste de l'UNESCO sur la Bibliothèque Publique* de 1994, texte de référence international sur les bibliothèques, souligne l'importance du travail en partenariat : « La bibliothèque doit coopérer avec des partenaires appropriés, par exemple groupes d'utilisateurs et autres spécialistes à l'échelon local, régional, national et international¹⁴. » Il soutient l'idée d'une bibliothèque relais de l'information communautaire, et support des associations locales : « 9. assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires ; 10. fournir des services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêts locaux¹⁵. » À l'échelle française, l'Association des Bibliothécaires de France, dont l'un des objectifs est de valoriser le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires, a proposé plusieurs textes de cadrage du métier pour combler le

¹⁰ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Légifrance [en ligne]. 21 décembre 2021 [consulté le 19 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>>

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*. 7 novembre 1991.

¹⁴ IFLA, UNESCO. *Manifeste de l'UNESCO sur la Bibliothèque Publique 1994*. IFLA [en ligne]. 1994 [consulté le 19 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://repository.ifla.org/handle/123456789/170>>

¹⁵ *Ibid.*

manque de cadre juridique avant la loi Robert. Parmi ceux-ci, le *code de déontologie des bibliothécaires*, révisé en 2020 et souvent cité comme référence dans la profession, mentionne que le bibliothécaire « encourage la coopération, la mutualisation d'outils, l'appartenance à des réseaux de coopération et de partage des savoirs¹⁶. » Il est difficile de déterminer si ce point se rapporte uniquement au travail en réseau avec d'autres bibliothèques, comme le suggère le vocabulaire utilisé, ou également avec des partenaires extérieurs. D'autres points du texte peuvent induire l'idée du partenariat, comme « inscrit son établissement ou réseau de bibliothèques dans la vie de la cité », mais la notion n'est pas explicitement évoquée. D'autres textes de l'ABF font cependant référence à ces partenariats, comme le manifeste *La bibliothèque est une affaire publique* : « C'est l'affaire des collectivités territoriales, qui ont la responsabilité [...] de développer des mutualisations et des partenariats renforçant l'efficacité de leur action.¹⁷ »

Ainsi, les textes de référence sur les bibliothèques publiques font référence au travail partenarial comme un moyen parmi d'autres de remplir les missions des bibliothèques. Cependant, les textes juridiques comme associatifs restent flous concernant les modalités de ces partenariats, notamment sur le type de partenaires sollicités. Si les associations sont citées dans le Manifeste de l'IFLA et de l'UNESCO, elles ne sont pas explicitement nommées dans les textes français.

c. Les partenariats dans la littérature professionnelle

La littérature professionnelle et les journées d'études à destination des bibliothécaires se sont largement intéressées à la question du partenariat dans les années 2000. En effet, les bibliothèques travaillent désormais avec toutes sortes de partenaires : culturels, scolaires, médico-sociaux, pénitentiaires, etc. L'ouvrage de Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*¹⁸, qui s'intéresse plus spécifiquement aux partenariats des bibliothèques françaises à l'étranger mais évoque les aspects importants à prendre en compte pour tout partenariat, s'impose notamment comme un ouvrage de référence sur le sujet. Affirmant le partenariat comme essentiel pour ouvrir la bibliothèque vers les publics, il définit une attitude partenariale, avec des grandes étapes à respecter dans l'identification du projet, la définition du partenariat et le cheminement du projet. Ainsi, pour Dominique Arot, un partenariat réussi s'inscrit indéniablement dans une démarche de gestion de projet, avec une définition précise des activités, un temps consacré à la formalisation, la mise en place d'un échéancier où les tâches de chacun sont définies, et enfin une évaluation de l'action une fois terminée. Insistant sur l'importance de la construction de réels projets dans lesquels chaque partenaire pourra trouver un bénéfice, il met en évidence une nouvelle amplitude du métier de bibliothécaire, nécessitant l'acquisition de compétences spécifiques.

En outre, la contractualisation apparaît comme un sujet central dans la mise en place de partenariats. Sur ce sujet, le mémoire de Pauline Darleguy, *Quelles chartes pour quels partenariats ? Réflexion à partir de la Bibliothèque Goutte d'Or*

¹⁶ ABF. *Code de déontologie des bibliothécaires*. ABF [en ligne]. Mis à jour le 23 novembre 2020 [consulté le 10 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothe-caires>>

¹⁷ ABF. *Manifeste : la bibliothèque est une affaire publique*. ABF [en ligne]. Mis à jour le 28 novembre 2016 [consulté le 27 juin 2022]. Disponible sur : <<http://www.abf.asso.fr/6/46/247/ABF/manifeste-la-bibliotheque-est-une-affaire-publique>>

¹⁸ AROT Dominique. *op. cit.*

de la Ville de Paris¹⁹, synthétise les enjeux et intérêts de la formalisation des partenariats à travers l'exemple de la bibliothèque de la Goutte d'Or. Elle préconise ainsi la rédaction de conventions constituées de quatre parties : la présentation des partenaires, la définition des objectifs, les modalités d'actions et les engagements de chaque partenaire. Ces conventions peuvent être plus ou moins détaillées, mais indiquer le plus d'éléments possible permet d'explicitier les attentes du partenariat et de pouvoir se fier à un document-cadre en cas de désaccord. De plus, Pauline Darleguy met en évidence que la contractualisation garantit une certaine pérennité dans la collaboration, grâce à des documents qui pourront perdurer malgré un changement de personne référente d'un côté ou de l'autre. Elle permet également une valorisation du partenariat, auprès des tutelles par exemple. Nous reparlerons dans la troisième partie des pratiques effectivement constatées dans notre enquête, et de la perception de ces conventions dans le travail entre bibliothèques de lecture publique et associations.

En dehors de ces travaux généraux sur les partenariats, le sujet est souvent abordé dans la bibliothéconomie sous le prisme du public visé ou du type d'actions menées. En ce sens, nous pouvons par exemple citer les mémoires de conservateur de Marie-Pierre Cordier, *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*²⁰, et de Mehdi Mokrane, *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle*²¹, mettant en avant l'intérêt du partenariat pour mutualiser les moyens, attirer de nouveaux publics vers la bibliothèque, et s'inscrire de manière plus affirmée dans la vie du quartier ou de la ville. Toutefois, Mehdi Mokrane évoque des disparités concernant la qualité de ces partenariats. Ainsi, le partenariat peut devenir une prestation fournie par une association, parfois gratuitement, ou un simple accueil de ses activités au sein des locaux de la bibliothèque. Le risque est alors qu'une mauvaise compréhension des enjeux en œuvre pour chacun des partenaires mène à un sentiment d'instrumentalisation, ou à la mise en place d'un projet mal adapté au contexte :

Il est en effet très risqué de considérer un partenaire comme un simple « prestataire gratuit ». D'une part parce qu'il peut se sentir instrumentalisé et choisi sur ce seul critère, ce qui n'est pas valorisant. D'autre part parce que cela peut se traduire, de la part de la bibliothèque, par une acceptation de toute proposition d'action à bas coût, au détriment de la qualité et de la politique d'action culturelle. Or, c'est précisément la recherche de la qualité qui doit guider le choix des partenariats et des coopérations.²²

De même, Dominique Lahary, avec *Esquisse d'une théorie du partenariat pour servir dans la pratique*²³, cite la prestation, la subvention et la labellisation

¹⁹ DARLEGUY Pauline, *Quelles chartes pour quels partenariats ? Réflexion à partir de la Bibliothèque Goutte d'Or de la Ville de Paris*. Mémoire de bibliothécaire. ENSSIB [en ligne]. 2006 [consulté le 27 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2006-queelles-chartes-pour-quels-partenariats-reflexion-a-partir-de-la-bibliotheque-goutte-d-or-de-la-ville-de-paris.pdf>>

²⁰ CORDIER Marie-Pierre. *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*. Mémoire de conservateur. ENSSIB [en ligne]. 2012 [consulté le 27 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56776-l-alphabetisation-des-migrants-dans-les-bibliotheques-publiques-actions-partenariats.pdf>>

²¹ MOKRANE Mehdi. *op. cit.*

²² *Ibid.*

²³ LAHARY Dominique. *op. cit.*

comme de « faux partenariats », car il n'y a pas construction d'une action commune par les deux structures. Cependant, il critique une vision idéalisée du partenariat, affirmant que chaque structure s'inscrit dans le partenariat non par pur altruisme, mais pour mener à bien ses propres missions. Cela n'est pas présenté comme une possibilité négative qu'il faudrait éviter, mais comme un aspect inhérent à tout partenariat. En effet, trouver un intérêt au partenariat en lien avec les objectifs de son propre établissement semble être un pré-requis pour consacrer des moyens matériels et humains à un projet. L'une des définitions du partenaire de Dominique Lahary prend ainsi en compte l'instrumentalisation de l'autre pour atteindre ses propres buts : « Un partenaire est un organisme ou une personne dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs [...] Un partenaire est un organisme ou une personne qui a besoin de vous pour atteindre ses objectifs.²⁴ » Le partenariat peut prendre différentes formes, des activités ponctuelles aux actions sur le long terme, mais ce qui en fait un partenariat est la présence d'une communauté d'action, où chacun participe activement à la construction et à la réalisation du projet.

Si le partenariat a été beaucoup analysé dans les années 2000, la question de la participation l'a peu à peu remplacé depuis une dizaine d'années. Les projets de démocratie participative, visant à intégrer de manière plus directe les citoyens dans les processus décisionnels des collectivités, se sont multipliés en France. Nous pouvons par exemple citer la ville de Villeurbanne, qui expérimente en 2021 un budget participatif de 500 000 euros, reconduit en 2022 avec un budget augmenté à 1,2 millions d'euros²⁵, permettant aux habitants de proposer des projets et de voter en ligne pour leurs projets préférés, dont la mise en œuvre est ensuite financée et accompagnée par la ville. Dans l'ouvrage *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*, Raphaëlle Bats met en évidence l'inscription des bibliothèques dans cet engouement pour la participation démocratique :

Dans l'enquête menée en 2014, en Rhône-Alpes, sur 74 réponses, 52,6 % des répondants ont déclaré avoir mené des actions participatives en 2013. Plus flagrant encore, sur les 32 établissements ayant organisé une action participative en 2013, 8 le font depuis avant 2005, 24 n'en organisent que depuis 2008, et 20 depuis 2010. L'accroissement de la participation dans la société française au cours des 4, 5 dernières années est aujourd'hui bien visible dans les bibliothèques.²⁶

Vouloir parler de partenariat serait-il alors un retour en arrière, s'éloignant de la co-construction directe avec les usagers ? Ou ces deux modalités pourraient-elles apparaître comme complémentaires, répondant à des objectifs différents ? Dans quelle mesure la mise en valeur par la bibliothèque des projets portés par des citoyens organisés en association représente-elle une forme d'engagement en faveur de la participation démocratique ? Le thème du partenariat est en effet toujours évoqué dans les journées professionnelles aux côtés de la question de la

²⁴ *Ibid*, p. 3

²⁵ Ville de Villeurbanne. *Budget participatif 2022* [en ligne]. 2022 [consulté le 24/10/2022] Disponible à l'adresse : <<https://participez.villeurbanne.fr/processes/budgetparticipatif2022>>

²⁶ BATS Raphaëlle. « Mode d'emploi ». *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib [en ligne]. 2015. [Consulté le 07/10/2022]. Disponible à l'adresse : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/4257>>.

participation, comme par exemple lors de l'édition 2019 du congrès de l'ABF²⁷, où se sont tenues une conférence « inclusion numérique » mettant en valeur des partenariats avec l'AFEV et une conférence « participation des usager·ère·s. » Nous reviendrons dans la deuxième partie de ce mémoire sur le lien entre partenariats associatifs et notion de participation démocratique.

Si le partenariat et sa construction sont largement réfléchis dans la littérature professionnelle bibliothéconomique, on trouve en revanche peu de travaux se focalisant sur les spécificités des partenaires associatifs. Pourtant, comprendre le fonctionnement, les objectifs et les modes d'actions d'un partenaire que l'on souhaite solliciter, dans une démarche d'ouverture à l'altérité, semble être un élément important pour se projeter dans un travail en commun. Yves Alix, dans un article synthétisant un colloque mené en 2004 sur le thème du partenariat²⁸, souligne en ce sens la nécessité de la connaissance réciproque, présentée comme une condition de réussite du travail avec le monde associatif. Pourtant, les spécificités des associations ne sont pas évoquées dans cet article. Il apparaît alors indispensable de mieux définir les acteurs qui constituent le monde associatif.

2. LES ASSOCIATIONS

a. La loi du 1^{er} juillet 1901 et les différentes catégories d'associations

La loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, souvent surnommée « loi 1901 », fonde le droit d'association : les citoyens ont le droit de s'associer librement, en vue d'un objectif commun, sans demande d'autorisation préalable. Ce texte de loi définit plusieurs catégories d'associations. La première est constituée des associations non-déclarées, ou « de fait ». En effet, une association est définie comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices²⁹ » et la loi 1901 est une loi de liberté, qui consacre le droit aux citoyens de créer, rejoindre ou quitter une association sans nécessité de demande d'autorisation ou de déclaration. Tout collectif avec un objectif non-lucratif, même s'il n'est pas rendu public, fait donc partie du champ d'application de cette loi. La loi de 1901 vient ainsi s'opposer aux précédentes restrictions du code pénal de 1810, mis en place par Napoléon Bonaparte : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société » (art. 291). La liberté d'association est réaffirmée par une décision du

²⁷ 66e congrès | 17-19 juin 2021 | *Bibliothèques inclusives, bibliothèques solidaires ?* ABF [en ligne]. Mis à jour le 2 mars 2022 [consulté le 9 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.abf.asso.fr/2/195/832/ABF/66e-congres-17-19-juin-2021-bibliothèques-inclusives-bibliothèques-solidaires->>

²⁸ ALIX Yves. « Bibliothèques et associations : du partenariat au réseau culturel ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [en ligne]. 2005 [consulté le 24/10/2022]. n° 2. Disponible à l'adresse : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0090-005>>

²⁹ Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Légifrance [en ligne]. 1er juillet 1901 [consulté le 14 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <[Majchrzak Joséphine | Master PBD | Mémoire | Avril 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000497458/2021-08-26/#LEGISCTA000006084158></p></div><div data-bbox=)

Conseil Constitutionnel de 1971, qui la reconnaît comme principe constitutionnel³⁰, ainsi que par son inscription dans la convention européenne des droits de l'homme de 1950³¹. Cependant, pour obtenir une capacité juridique en tant que personne morale, l'association doit être rendue publique. La deuxième catégorie est donc constituée des associations déclarées. Ces associations peuvent être reconnues d'intérêt général ; cela leur offre notamment des avantages fiscaux, comme la possibilité pour les donateurs de bénéficier de réductions d'impôts. Pour cela, elles doivent justifier ne pas exercer d'activité lucrative, avoir une gestion désintéressée, et ne pas profiter à un cercle restreint de personnes³². Enfin, certaines associations sont reconnues comme étant d'utilité publique. Pour cela, elles doivent répondre à cinq critères, validés par le ministère de l'Intérieur : être d'intérêt général, avoir une influence et un rayonnement qui dépasse le cadre local, au moins 200 adhérents avec une activité effective et une réelle vie associative, un fonctionnement démocratique et organisé en ce sens par ses statuts, et une solidité financière sérieuse³³.

En outre, les associations dont le siège se trouve en Moselle, dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin sont régies non par la loi 1901, mais par le code civil local de 1908. Cela implique quelques différences juridiques importantes³⁴, telle que la possibilité pour une association de droit local d'Alsace-Moselle de poursuivre un but lucratif dont les bénéfices sont partagés entre les membres. Les associations doivent avoir au moins sept membres pour être inscrites au registre des associations du tribunal d'instance et ainsi jouir de leur pleine capacité juridique, plus importante que celle accordée par la loi 1901.

b. Le monde associatif aujourd'hui, une réalité complexe

Plus de cent ans après cette loi, on dénombre en France plus de 1,5 million d'associations de loi 1901³⁵, de formes très diverses. Ainsi, en 2017, un Français sur deux était adhérent à une association. Cette grande catégorie regroupe une multiplicité de réalités, en termes de nombre d'adhérents, de budgets, d'objectifs ou encore de rayonnement territorial. Certaines associations sont constituées uniquement de bénévoles, d'autres emploient de nombreux salariés ; des regroupements locaux de parents d'élèves aux grandes associations nationales de lutte contre la précarité, de nombreuses configurations sont possibles, la seule condition étant de regrouper au moins deux personnes engagées dans des activités communes dans un but non-lucratif. Cette complexité engendre une première difficulté dans la volonté d'appréhender le monde associatif et ses liens avec les bibliothèques.

³⁰ Conseil Constitutionnel. *Décision n° 71-44 DC du 16 juillet 1971* [en ligne]. 16 juillet 1971 [consulté le 17 juin 2022] Disponible à l'adresse : <<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1971/7144DC.htm>>

³¹ Cour européenne des Droits de l'Homme. *Convention européenne des droits de l'homme* [en ligne]. Mis à jour le 1er août 2021 [consulté le 17 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf>

³² *Association reconnue d'utilité publique (ARUP)*. Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse [en ligne]. [Consulté le 17 juin 2022] Disponible à l'adresse : <<https://www.associations.gouv.fr/reconnaissance-d-utilite-publique.html#situation-a9d115-1>>

³³ *Ibid.*

³⁴ Académie de Nancy-Metz. *Loi 1901 - Loi 1908* [en ligne]. Mis à jour en septembre 2021 [consulté le 10 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.ac-nancy-metz.fr/loi-1901-loi-1908-122954>>

³⁵ COTTIN-MARX Simon. *op. cit.*

Néanmoins, il est possible d'identifier des grandes lignes communes, notamment en s'appuyant sur le travail du Mouvement Associatif, qui s'affirme comme premier représentant des associations auprès de l'Etat, avec 700 000 associations membres. Dans son *Manifeste pour un mouvement associatif*³⁶, l'association définit les grands enjeux du monde associatif : renforcer le lien social, humaniser l'économie et réveiller la démocratie. Ainsi, l'aspect démocratique est un élément important pour caractériser les associations : la forme associative peut permettre à tout citoyen d'utiliser ses compétences dans la mise en œuvre de projets en lien avec ses valeurs, convictions ou centres d'intérêts, sans objectif de rentabilité. La forme associative s'affirme donc comme un moyen pour les citoyens d'initier des projets hors du cadre institutionnel.

c. Associations et pouvoirs publics : entre coopération et opposition

Si la forme associative est un outil permettant la mise en place d'initiatives citoyennes, le monde associatif n'est cependant pas détaché des politiques publiques. Ainsi, l'Etat s'intéresse de près à ses relations avec les associations, comme par exemple à travers le rapport *Évaluation des actions associatives*³⁷ publié en 2022 par quatre experts sollicités par le gouvernement. Il apparaît dans ce rapport que l'action associative est perçue comme un terreau d'innovations sociétales, qui répondent à des besoins insuffisamment pris en charge par les politiques publiques, permettant de pallier le manque ou d'impulser un changement : « l'action associative, lorsqu'elle s'inscrit dans le domaine social, peut se traduire par des coûts évités pour la collectivité³⁸ », « l'action associative s'inscrit en réponse à des besoins sociétaux qui ne sont pas énoncés ou couverts par des dispositifs existants. Cette aptitude à l'innovation contribue à l'évolution de la société et inspire les politiques publiques.³⁹ »

En outre, les pouvoirs publics influencent la structuration du monde associatif, notamment par des financements, ou au contraire par leur suppression. Ainsi, deux types de financements peuvent être proposés par l'Etat ; ceux-ci ont un impact sur le fonctionnement des associations. Les subventions « désignent les financements publics dont la finalité est le soutien d'initiatives associatives⁴⁰ ». Il s'agit d'accorder une somme d'argent à une association pour soutenir ses activités. L'association utilise alors les fonds comme elle le souhaite, dans la mise en place de ses projets. Elle doit néanmoins tenir une comptabilité car elle peut avoir à justifier de l'utilisation de ses recettes pour l'octroi d'une nouvelle subvention. Le deuxième type de financement, les contrats d'attribution de mission ou commandes publiques, désignent « les financements qui relèvent de contrats passés avec les pouvoirs publics en contrepartie des prestations qu'elles offrent ; dans ce dernier

³⁶ Le Mouvement Associatif. *Manifeste pour un Mouvement Associatif* [en ligne]. 2016 [consulté le 24/10/2022]. Disponible à l'adresse : <https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/10/Manifeste_pour_un_mouvement_associatif-A4.pdf>

³⁷ CHAMI Suzanne et al. *Rapport : Évaluation des actions associatives* [en ligne]. Avril 2022 [consulté le 15/10/2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-final-e_valuation-actions-associatives-avril-2022-sch-bba-pdc-et-pbo.pdf>

³⁸ *Ibid.* p.14

³⁹ *Ibid.* p.14

⁴⁰ COTTIN-MARX Simon. *op.cit.*

cas, l'association intervient alors comme outil des politiques publiques⁴¹. » Il s'agit d'une initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales, qui s'appuient sur les compétences des associations pour atteindre leurs objectifs. Certaines associations, dont le travail s'inscrit dans la coopération avec l'Etat et les collectivités territoriales, qui leurs délèguent des missions de service public, sont alors appelées parapubliques ; elles sont financées et parfois créées par les pouvoirs publics pour assurer des missions de mise en œuvre des politiques publiques, notamment dans le domaine social. Ce fonctionnement apparaît comme un moyen pour les pouvoirs publics de contourner les règles de gestion auxquelles sont soumis leurs propres services, grâce au régime juridique plus souple des associations, mais aussi de se décharger de certaines de leurs missions en s'appuyant sur des acteurs déjà opérationnels et plus proches du terrain⁴².

Les logiques de prestation, de commande publique, de contrats avec des objectifs précis, cadrent le travail des associations, les plaçant dans une posture d'adaptation aux demandes publiques, à l'inverse des subventions de fonctionnement qui offrent plus de liberté dans les choix effectués. De plus, la complexification des demandes de subventions peut amener les associations à s'inscrire dans une volonté de rendement ou de concurrence, visant des résultats adaptés aux attentes publiques pour obtenir des financements. Ces dynamiques entrent parfois en contradiction avec les objectifs premiers des militants, qui se retrouvent pris entre les convictions portées et la nécessité de toucher des financements publics pour assurer la continuité de l'activité. De plus, la distribution de ces subventions est liée aux projets politiques des élus, et est donc amenée à évoluer si les associations ne sont plus en adéquation avec les politiques portées par les subventionneurs. Ainsi, des questions de financements des associations par des collectivités territoriales sont régulièrement médiatisées ; nous pouvons évoquer le cas de la région Île-de-France qui a annoncé en juin 2022 suspendre ses financements à la Ligue de l'Enseignement après des propos d'élèves jugés contraires aux valeurs de la République lors d'un concours d'éloquence⁴³, ou celui de la Région Rhône-Alpes, qui, après l'élection de Laurent Wauquiez en 2016, n'a pas renouvelé les subventions accordées les années précédentes aux festivals de cinéma LGBT Écrans Mixtes et Face à Face.⁴⁴ Ainsi, par le biais des financements accordés, les pouvoirs publics peuvent avoir un impact sur le fonctionnement des associations, ainsi que sur leur légitimité perçue. Recevoir l'approbation des élus peut alors, selon les valeurs portées par l'association, être perçu comme positif ou négatif. En effet, certaines associations militantes s'opposent aux politiques publiques, dénonçant des dysfonctionnements ou se positionnant pour faire entendre leur voix sur des sujets de société, assumant alors un rôle de contre-pouvoir. Nous verrons en troisième partie que travailler en lien avec une institution apparaît parfois comme un frein pour les associations militantes, et nous nous questionnerons sur

⁴¹ *Ibid.*

⁴² COTTIN-MARX Simon, HÉLY Matthieu, JEANNOT Gilles et al. « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. » *Revue française d'administration publique*. 2017/3 (N° 163), p. 463-476 [consulté le 16 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-3-page-463.htm>>

⁴³ Le Figaro, AFP. *Laïcité : la région Île-de-France suspend sa subvention à la Ligue de l'enseignement*. Le Figaro [en ligne]. Mis à jour le 23 juin 2022 [consulté le 16 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/laicite-la-region-ile-de-france-suspend-sa-subvention-a-la-ligue-de-l-enseignement-20220623>>

⁴⁴ VALLET Romain. *Laurent Wauquiez supprime les aides aux festivals de cinéma LGBT*. Hétéroclite [en ligne]. 15 décembre 2016 [consulté le 16 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.heteroclite.org/2016/12/festivals-de-cinema-lgbt-laurent-wauquiez-37920>>

l'inscription de la bibliothèque dans cette idée de légitimation ou d'instrumentalisation des activités associatives par l'institution.

3. LES PARTENARIATS ENTRE BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET ASSOCIATIONS : UN PREMIER ETAT DES LIEUX

a. Méthode d'enquête

Nous avons commencé notre enquête par la réalisation d'un questionnaire⁴⁵ à destination des professionnels et bénévoles des bibliothèques, diffusé sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Ce questionnaire présentait un double objectif. D'une part, recueillir un jeu de données quantitatif sur les partenariats entre bibliothèques et associations, afin d'en dégager les grandes tendances, car il ne semblait pas y avoir de précédent sur ce sujet. D'autre part, obtenir des contacts pour la réalisation d'entretiens, deuxième partie de notre enquête, afin de mieux comprendre les enjeux à l'œuvre dans ces partenariats. Les réponses obtenues dans le questionnaire ont également étayé la réalisation du guide d'entretien. Si la méthode de la diffusion sur les réseaux sociaux a l'avantage de permettre l'obtention d'un grand nombre de résultats facilement, elle induit des biais concernant la représentativité de l'échantillon interrogé. Concernant notre sujet, les personnes intéressées par le sujet des partenariats avec des associations et qui en mènent dans leur travail ont pu être plus susceptibles de vouloir répondre au questionnaire, et de se sentir légitimes à le faire. En ce sens, à la dernière question, qui invite les répondants à laisser leur contact pour un entretien, l'une d'entre eux répond « je ne suis pas sûre d'être très intéressante pour vous. » Le questionnaire a obtenu soixante-neuf réponses, dont une personne travaillant en bibliothèque universitaire, qui n'entrait donc pas dans le champ de l'étude et que nous avons choisi d'écarter de l'analyse des résultats.

Par la suite, nous avons réalisé des entretiens⁴⁶ avec des bibliothécaires ayant laissé leur contact en fin de questionnaire. Nous avons voulu discuter avec des personnes travaillant dans des collectivités de tailles différentes ; nous avons donc questionné deux bibliothécaires travaillant en milieu rural, dans des communes de moins de 2 000 habitants, deux bibliothécaires d'une commune belge d'environ 25 000 habitants de la banlieue de Bruxelles, une bibliothécaire travaillant dans une communauté urbaine d'environ 200 000 habitants, et deux bibliothécaires d'une grande métropole de plus d'un million d'habitants. Bien que notre travail se centre sur le contexte français, nous avons inclus dans notre étude le projet de la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe, en Belgique, dont le projet en partenariat, en lien avec l'idée de travail conjoint avec une association pour favoriser l'inclusion, nous semblait particulièrement riche. De plus, les interviewés présentent des profils professionnels variés ; une ancienne bénévole devenue seule salariée à la suite de sa reconversion professionnelle, une personne embauchée pour une mission ponctuelle suite à un appel à projet, une responsable de l'action culturelle de sa médiathèque, un bibliothécaire jeunesse, une coordinatrice d'un réseau de bibliothèques rurales, deux responsables de bibliothèques. Nous souhaitons également réaliser des

⁴⁵ Annexe 1, p. 75

⁴⁶ Annexe 2, p.76

entretiens avec des associations ayant mené des actions avec des bibliothèques publiques, afin de mieux comprendre leurs attentes, motivations et ressentis au cours de ces expériences. En nous appuyant sur les réponses à notre questionnaire, nous avons discuté avec le président de l'association Ori-Game-i, association locale centrée sur la promotion du jeu et de la culture ludique dans la commune de Montbizot (72), et la fondatrice de l'association Archilude, sensibilisant à l'architecture dans le département de la Loire. Nous souhaitons également approfondir les problématiques liées aux associations militantes, qui semblent soulever des questions spécifiques sur le positionnement politique de la bibliothèque et sa perception. Ainsi, nous avons contacté l'association d'éducation populaire Lyon à Double Sens et le collectif Collages féministes Lyon, qui ont participé au cycle d'événements *Conditions de vie des femmes et mobilisations féministes* organisé par la bibliothèque municipale de Lyon en 2021⁴⁷.

L'analyse de ce questionnaire et de ces neuf entretiens vont nous permettre de mieux comprendre la réalité des partenariats des associations et des bibliothèques municipales aujourd'hui, les raisons qui amènent ces structures à travailler ensemble, et comment les partenariats s'organisent.

b. Un engouement pour les partenariats toujours présent

La première question du formulaire concerne les partenariats avec tous types de structures ; la notion de partenariat n'est volontairement pas définie, afin de laisser le champ libre à l'interprétation des répondants. Sur les soixante-huit réponses concernant des bibliothèques publiques dépendant de collectivités territoriales, seulement trois d'entre elles indiquent que la bibliothèque ne travaille jamais en partenariat ; deux collaborent avec moins d'un partenaire par an. Plus de 90% des bibliothèques auxquelles appartiennent les répondants mènent donc des actions avec au moins un partenaire chaque année. Cette statistique est corroborée par les chiffres fournis dans le rapport *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* du Ministère de la Culture⁴⁸, qui indique que 92% des bibliothèques municipales mettent en œuvre des partenariats avec des écoles primaires.

Lorsque nous nous intéressons plus spécifiquement, dans notre questionnaire, aux partenariats avec des associations, ce chiffre descend à 74%, avec cinquante bibliothèques menant au moins un partenariat par an avec une association. S'il faut interpréter ces résultats avec prudence, en raison des biais évoqués précédemment, le travail en partenariat apparaît tout de même comme une pratique normalisée dans les bibliothèques, en accord avec les textes qui cadrent leurs missions, et incluant largement les partenariats avec des associations. Les réponses négatives évoquent un contexte non favorable : peu d'associations au niveau local, pas de contacts, manque de temps, interruption par la crise sanitaire. Une seule réponse semble porter un avis négatif sur ces partenariats, mais il est difficile d'en être certaine à partir de

⁴⁷ Bibliothèque Municipale de Lyon. *Conditions de vie des femmes et mobilisations féministes* [en ligne]. Lyon : bibliothèque Municipale de Lyon. 2021 [consulté le 01/11/2022]. Disponible à l'adresse : <<https://bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/conditions-de-vie-et-mobilisations-feministes/>>

⁴⁸ Ministère de la Culture. *Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016* [en ligne]. 15 juin 2017 [consulté le 18 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>>

cette unique phrase : « aucune association ne s'inscrit dans le parcours d'une bibliothèque. »

Cinquante-et-une personnes, ayant personnellement déjà participé à un partenariat, sont arrivées à la suite du questionnaire. Parmi celles-ci, trois personnes occupent un poste de catégorie A, vingt-deux personnes occupent un poste de catégorie B, quinze personnes occupent un poste de catégorie C, neuf sont bénévoles et une personne est en alternance ; une personne a simplement indiqué “contractuelle”. De plus, 60% des répondants travaillent dans une bibliothèque dépendant d’une collectivité de moins de 10 000 habitants. Ainsi, les partenariats avec les associations n’apparaissent pas comme une activité majoritairement mise en œuvre dans les bibliothèques de grandes villes, disposant de plus de moyens ; au contraire, des bibliothèques de communes de toutes tailles mettent en place ce type de collaborations.

Dans la suite du questionnaire, les répondants sont invités à prendre en compte uniquement le dernier partenariat réalisé. Lorsque nous interrogeons la satisfaction des participants, un tiers se disent « très satisfait·e·s », un tiers « satisfait·e·s », et 27% « plutôt satisfait·e·s ». Seules deux personnes se disent « plutôt insatisfait·e·s » et les propositions « insatisfait·e·s » et « très insatisfait·e·s » n’ont pas été sélectionnées. On observe ainsi une satisfaction globale dans ces partenariats.

c. Avec quelles associations les bibliothèques travaillent-elles ?

Le questionnaire relève une grande diversité d’associations avec lesquelles les bibliothèques publiques travaillent. Cinquante-et-une personnes ont fourni une réponse à la question « Quelle est l’association partenaire ? Si vous ne souhaitez pas communiquer son nom, merci de préciser le type d’association dont il s’agit. » De nombreuses réponses s’avèrent très imprécises ; néanmoins, nous pouvons dégager plusieurs types d’associations et de grandes tendances. Ainsi, on trouve des partenariats avec des établissements médico-sociaux : IME, ITEP, ESAT. Six réponses concernent ce type de structures. Ce sont des établissements parapublics, financés au niveau national par l’Assurance Maladie. De plus, une grande part des réponses évoquent des associations culturelles, notamment la promotion de la lecture (sept réponses) et du jeu (cinq réponses). On trouve également des associations de pratiques de divers loisirs : modélisme, photographie, musique, peinture.... ainsi que des centres de loisirs. De plus, des partenariats sont mis en œuvre avec des associations à vocation sociale, locales comme nationales : Ligue de l’enseignement, épicerie associative, association « entraide-services », association de développement social, cours de français langue étrangère. Trois réponses évoquent des associations de protection de l’environnement. On trouve donc une grande diversité d’associations, à l’image du paysage associatif français, dans les partenariats des bibliothèques publiques. En ce sens, les actions menées sont également très diverses, en lien avec les champs d’action des différents partenaires.

Lorsque nous demandons quelle structure a initié le partenariat, tous les cas de figure sont présents. Dans un peu plus d’un tiers des cas (dix-neuf réponses), la bibliothèque a proposé le partenariat. Dans un quart des cas (treize réponses), c’est l’association qui est à l’origine de la proposition. Deux répondants indiquent que le partenariat a été initié sur demande de la collectivité. Les autres réponses évoquent des partenariats de longue date, ou d’origine mutuelle. Une notion d’évidence est

I. Partenariats entre bibliothèques et associations : de quoi parle-t-on ?

soulignée par deux répondants : « Lorsque l'association s'est créée il était évident pour les deux structures que nous allions travailler ensemble », « on travaille dans des locaux communs et ça a vite été une évidence. » De même, au cours d'un entretien, lorsque nous demandons si travailler en partenariat avec les associations du quartier lui semble naturel, la bibliothécaire interrogée répond : « Au-delà de naturel, c'est indispensable.⁴⁹ » Ainsi, les bibliothèques publiques sont nombreuses à avoir identifié les associations comme des partenaires pertinents, qu'elles peuvent solliciter pour mettre en place des projets. Mais alors, quel est le sens donné à ces projets ? Pourquoi les bibliothécaires choisissent-elles de s'engager dans un partenariat avec une association en particulier ? Quels sont les objectifs poursuivis pour la bibliothèque et ses usagers ?

⁴⁹ Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, 1h.

II. POURQUOI S'ENGAGER DANS UN PARTENARIAT AVEC UNE ASSOCIATION ?

Nous avons voulu comprendre ce qui motivait les bibliothécaires à travailler en partenariat avec des associations. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, Dominique Lahary souligne que le travail en partenariat s'effectue toujours dans le but d'obtenir un résultat pour soi-même. Nous nous demandons alors quels sont les avantages de ces partenariats pour les bibliothèques. En lien avec la diversité d'associations susceptibles de travailler avec des bibliothèques et à la variété des actions menées, les objectifs apparaissent bien sûr multiples. Néanmoins, la volonté de proposer des services toujours plus qualitatifs pour les publics de la bibliothèque et l'intention d'inclure les habitants du territoire dans la construction de projets représentent les grandes tendances qui se dégagent de nos entretiens et des réponses à notre questionnaire.

1. DES PARTENARIATS POUR DEVELOPPER LES SERVICES AUX PUBLICS

Avec plus de 16 000 équipements de lecture publique, les bibliothèques s'affirment comme le premier réseau culturel de France⁵⁰. Il s'agit en outre d'un équipement culturel de proximité ; comme l'a souligné l'ABF dans sa campagne de communication en direction des candidats aux élections municipales de 2020, 91% des Français mettent moins de vingt minutes à se rendre dans une bibliothèque⁵¹. Les missions des bibliothèques sont définies dans la loi Robert :

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.⁵²

Les bibliothèques sont donc résolument tournées vers les publics, constitués en fait de toute la population française. Cette préoccupation pour les publics est au centre du discours de tous les bibliothécaires rencontrés. Ainsi, pour Anna Marcuzzi, directrice des bibliothèques de Strasbourg et de l'Eurométropole, l'aspect social des bibliothèques fait fondamentalement partie de leurs missions :

La volonté d'agir socialement, sur l'aspect social, elle est présente dès les débuts, dès les origines, c'est l'ADN de la lecture publique. Parce que c'est issu du mouvement d'éducation populaire, donc l'éducation, le social, ça y

⁵⁰ Ministère de la Culture, *op.cit.*

⁵¹ ABF. [Communiqué] *Candidat·e·s aux élections, engagez-vous pour les bibliothèques !* [en ligne]. Mis à jour le 15 février 2020 [consulté le 23 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://abf.asso.fr/1/22/850/ABF/-communiqu%C3%A9-candidat-e-s-aux-%C3%A9lections-engagez-vous-pour-les-biblioth%C3%A8ques->>

⁵² Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, *op. cit.*

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

est dès le début. [...] Ce qui change par contre, c'est la société elle-même, qui rend parfois ces problématiques plus aiguës, plus difficiles, y compris en service public. Et ça oui, ça je l'entends. Mais le sens, cette mission-là, nous l'avons finalement toujours eue, en lecture publique.⁵³

Pour les bibliothécaires rencontrés au cours de notre enquête, le partenariat avec des associations est alors une façon de mieux s'adapter aux attentes des publics : en partageant les compétences et les réseaux, en adaptant la bibliothèque aux besoins de certains publics, en créant une dynamique sur le territoire.

a. Enrichir l'offre de services par la mutualisation des compétences et des ressources

Lorsque nous questionnons les bibliothécaires sur les motivations les ayant amenés à travailler avec l'association, une grande part des réponses au questionnaire évoque l'apport de compétences, connaissances ou moyens que ne possède pas l'équipe de la bibliothèque. Ainsi, plusieurs réponses citent spécifiquement les connaissances des membres de l'association partenaire : « Connaissance du milieu handicap », « leurs connaissances sur un sujet (jardin) pour la prochaine thématique », « la richesse de leurs connaissances sur le patrimoine du village. » En effet, comme Yves Alix le souligne dans son article *Bibliothèques et associations : du partenariat au réseau culturel*, « si la bibliothèque apporte des ressources, documentaires, humaines, institutionnelles, elle ne peut prétendre offrir toutes les compétences.⁵⁴ » La bibliothèque apparaît alors dans son rôle de médiation, non pas simplement entre le public et les connaissances, mais entre le public et d'autres personnes-ressources. La bibliothécaire identifie des connaissances qu'elle ne possède pas, mais qu'elle souhaiterait pouvoir partager à ses usagers, et s'entoure des partenaires appropriés pour mener cette action. Par exemple, dans le cadre du cycle d'événements *Conditions de vie des femmes et mobilisations féministes*, la bibliothèque municipale de Lyon a sollicité l'association Lyon à Double Sens, afin de mener un arpentage d'un livre féministe. L'arpentage est une méthode de lecture qui vise à construire du sens collectivement en divisant le texte entre les participants. Lors de notre entretien, Hugo Jamard, militant dans l'association, explique que la bibliothèque les a contactés en raison de leur maîtrise de l'arpentage, outil pédagogique mis en avant sur leur site internet⁵⁵ :

C'est eux qui nous ont envoyé un mail, en juin 2021, c'était le moment où ils préparaient leur cycle d'expositions et d'actions à *corps et à cris* sur le féminisme. Ils nous ont présenté ça comme un travail sur l'histoire du féminisme, donc ils avaient déjà commencé à programmer pas mal d'activités, et ils étaient intéressés pour organiser des séances de lecture sous la forme d'un arpentage. Ils nous ont spécifiquement dit qu'ils étaient

⁵³ BPI. *Politique(s) et bibliothèques – Les bibliothèques à la croisée des politiques publiques*, op.cit.

⁵⁴ ALIX Yves, op. cit.

⁵⁵ Lyon à Double Sens. *Arpentages* [en ligne]. Mis à jour en octobre 2022 [consulté le 23 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.lyonadoublesens.com/arpentages>>

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

intéressés par cet outil-là, ils voulaient proposer un outil d'arpentage sur la thématique de l'histoire du féminisme.⁵⁶

Les bibliothécaires ont ainsi choisi de solliciter une association experte des techniques d'animation participative, et plus spécifiquement de cet outil qui les intéressait et qu'ils ne maîtrisaient pas. Cependant, la limite entre partenariat et prestation est parfois floue ; dans le cas de Lyon à Double-Sens, il n'y a pas véritablement eu de co-construction avec l'équipe de bibliothécaires. L'association a été rémunérée pour mener une action spécifique, qui fait partie de son « catalogue d'outils » : des propositions maîtrisées par les membres et qui s'adaptent à la demande de la structure qui les sollicite.

Faire appel aux compétences d'une association pour mieux adapter ses services à certains publics, favorisant alors leur venue, peut aussi être une motivation pour la bibliothèque dans le partenariat. À la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe, en Belgique, Florence Cochin a ainsi été engagée pour deux contrats de deux mois, dans le cadre d'un appel à projets du ministère de l'égalité des chances de la région Bruxelloise, afin de mettre en place un fonds LGBTQIAP+⁵⁷ à destination des adolescents et de leurs proches. Au cours de notre entretien, elle affirme que malgré ses propres connaissances sur ces thématiques, avec un engagement associatif depuis une dizaine d'années, le travail en partenariat avec des associations était une évidence pour elle :

Je suis bibliothécaire, je suis historienne, je sais des trucs là-dessus, je me suis auto-formée, ça fait dix ans que ce sujet me suit, mais voilà, ça ne veut pas dire que je sais tout sur tout. C'est pour ça que je me suis entourée de différentes associations, qui visaient différents publics, avec différents parcours, qui ne sont pas du tout d'accord entre elles, aussi, c'est ça qui est très intéressant, parce que c'est aussi un moyen de rééquilibrer.⁵⁸

Pour la mise en place du fonds, la bibliothèque s'est ainsi entourée de Tels Quels, une des plus anciennes associations LGBT+ de la fédération Wallonie-Bruxelles, Genres Pluriels, qui accompagne plus particulièrement les personnes transgenres et intersexes, et Merhaba, qui soutient les personnes LGBT+ issues de l'immigration. D'autres associations et prestataires ont ensuite été impliqués dans la valorisation, et notamment l'association AlterVisio, qui organise des activités en direction des adolescents. Ce travail de création d'un fonds LGBTQIAP+ s'inscrivait dans l'axe *inclusion* du plan quinquennal de développement de la lecture de la bibliothèque. Il a alors été le déclencheur d'une réflexion plus globale sur l'accueil des publics LGBTQIAP+ dans la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe. La mise en place du fonds s'est donc accompagnée d'autres démarches en collaboration avec les associations : formations en direction de l'équipe de la

⁵⁶ Entretien avec Hugo Jamard, bénévole dans l'association Lyon à Double-Sens (69), le 03 février 2022, 35 minutes.

⁵⁷ Lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, intersexes, asexuelles, aromantiques, polyamoureuses, pansexuelles et +. Nous avons choisi d'utiliser le sigle mis en avant par les bibliothécaires de Berchem-Sainte-Agathe, comme nous utilisons les sigles choisis par les associations pour parler de leurs activités.

⁵⁸ Entretien avec Florence Cochin et Kevin Aguilar San Feliz, bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 février 2022, en visioconférence, 1h20.

bibliothèque concernant notamment l'accueil des publics transgenres, activités en « safe space », c'est-à-dire entre personnes concernées par les questions LGBTQIAP+, et animations ouvertes à tous. L'objectif du projet était ainsi de permettre aux publics LGBTQIAP+ de se réapproprier la bibliothèque et de s'y sentir accueillis. Cette collaboration a ainsi permis l'entrée dans la bibliothèque de publics qui avaient besoin de s'assurer qu'elle serait accueillante pour eux :

Pour les activités qu'on a fait en *safe space*, il y avait une personne qui connaissait déjà la bibliothèque, tout le reste c'était des nouveaux publics, qu'on a accueillis, et qui ont dit explicitement, « si ça n'avait pas été en *safe space*, jamais je n'aurais osé venir ». Ils m'ont dit « ça fait 4 ans que je n'ai plus osé mettre les pieds en bibliothèque, parce que mon prénom d'usage n'est pas le même que sur ma carte d'identité et je ne sais pas comment je vais être reçu. »⁵⁹

Ainsi, le partenariat avec ces associations a permis un meilleur accueil des personnes LGBTQIA+ à la bibliothèque, grâce aux compétences des associations qui ont pu, en collaboration avec la bibliothèque, cerner les besoins, former les bibliothécaires et sélectionner des documents et des animations appropriés.

Dans d'autres cas, il s'agit d'une démarche de l'association, qui propose une collaboration en lien avec son domaine de compétences. Le bibliothécaire peut alors accepter la proposition s'il la trouve pertinente pour son public. Ainsi, parmi les réponses à notre questionnaire, une association de promotion de la littérature jeunesse qui accueillait un auteur en résidence a proposé à la médiathèque de la ville de s'impliquer dans le projet, en mettant en place des ateliers d'écriture animés par l'auteur. L'équipe de la médiathèque a trouvé la proposition de participer à une résidence d'artiste intéressante, d'autant que plusieurs bibliothécaires avaient déjà la volonté de mettre en œuvre des ateliers d'écriture, et a donc accepté le partenariat.

Le partenariat peut également permettre la mutualisation de ressources, de temps et de compétences pour l'élaboration d'un projet commun ambitieux. Ainsi, les bibliothèques des Collines du Perche (41) et l'Echalier, association culturelle locale, organisent en partenariat le Salon des Bonimenteurs depuis le début des années 2000. Le Salon des Bonimenteurs est un salon du livre animé par les élèves des écoles du territoire. Chaque année, l'association et la médiathèque invitent des auteurs et illustrateurs, qui réalisent tout au long de l'année des ateliers avec les enfants, amenant à la production d'un livre. Le salon du livre est ensuite l'occasion de distribuer ces recueils aux enfants ayant participé, mais aussi d'accueillir des petites scénettes adaptées de livres et jouées par les enfants, de proposer des lectures réalisées par un duo parent-enfant, de projeter des vidéos du travail réalisé pendant l'année, etc. La co-crédation entre bibliothèque, association et écoles permet de mettre en place ces temps forts de la vie des enfants des Collines du Perche.

b. Attirer de nouveaux publics grâce à un réseau partagé

Onze répondants au questionnaire disent souhaiter, avec les partenariats, toucher un nouveau public. Par le partenariat avec une association d'apprentissage du français langue étrangère pour mettre en place des ateliers d'initiation à

⁵⁹ *Ibid.*

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

l'informatique, le travail avec un ITEP pour faire connaître le fonds facile à Lire, ou encore des animations avec diverses structures proposant des activités à destination des enfants et adolescents, ces bibliothécaires mettent en avant l'ouverture à un nouveau public comme motivation principale dans la mise en place du partenariat. Outre les compétences de ces structures qui peuvent permettre une adaptation des services de la bibliothèque, ces associations représentent également un réseau privilégié pour communiquer en direction de publics spécifiques et les amener à entrer dans la bibliothèque. Dans le cas des partenariats de la médiathèque de Berchem-Sainte-Agathe pour la mise en place du fonds LGBTQIAP+, les associations ont été un relais des activités auprès des publics-cibles. Elles ont pu jouer un rôle de communication, en touchant des publics qui ne suivaient pas l'actualité de la bibliothèque, et rassurer leurs publics sur l'accueil proposé par la bibliothèque.

En ce sens, Amélie Visse, coordinatrice du réseau de lecture des Collines du Perche, évoque la double communication envers les publics déjà acquis de chacune des structures impliquées comme l'un des multiples intérêts de réaliser des animations en partenariat :

Ce qu'on a vu, c'est que si on fait une animation en commun, si on mutualise les différents répertoires d'adhérents, que ce soit de la médiathèque ou de l'association, il y aura plus de monde qui vient. Donc ça touche d'autant plus de personnes, ça nous permet de nous faire connaître les uns les autres.⁶⁰

Ainsi, l'association de la commanderie d'Arville, qui assure la médiation de ce lieu médiéval du territoire des collines du Perche (41), est venue présenter ses activités à la médiathèque. Cette présentation a permis aux sympathisants de la commanderie de connaître la médiathèque, et de mettre en valeur ce lieu historique auprès des publics de la médiathèque.

De même, les interventions de l'association Ori-Game-i à la médiathèque de la Bazoge (72) ont permis à leurs publics respectifs d'élargir leurs pratiques du jeu en y intégrant les activités des deux structures :

On a certains membres de l'association qui sont venus par le biais de la médiathèque, ou l'inverse. On dit à nos membres : vous pouvez adhérer à la médiathèque, vous avez des jeux, vous pouvez découvrir plein de jeux. Donc c'est vraiment un échange qui marche dans les deux sens.⁶¹

Le partenariat est alors une manière de faire connaître la médiathèque, mais aussi ses partenaires, à des publics toujours plus élargis. De plus, en créant un réseau de structures aux propositions complémentaires, la bibliothèque peut mieux orienter ses publics vers des services qu'elle ne propose pas elle-même lorsque c'est nécessaire.

⁶⁰ Entretien avec Amélie Visse, responsable du réseau de lecture des Collines du Perche (41), en visioconférence, le 18 février 2022, 1h.

⁶¹ Entretien avec Guillaume Guittonneau, président et bénévole de l'association Ori-Game-I (72), le 23 février 2022, par téléphone, 25 minutes.

c. Qui sont les publics de la bibliothèque ? L'importance de la notion de territoire

Ainsi, le partenariat est un moyen de mettre en commun des compétences et un réseau, dans le but d'apporter des services aux publics acquis comme à de nouveaux publics, et de faire connaître ces services. Mais les publics ne sont pas uniquement constitués des personnes qui franchissent ou franchiront le seuil de la médiathèque ; il s'agit en fait d'apporter un service aux habitants du territoire. C'est en ce sens l'idée de territoire qui émerge du discours des professionnels rencontrés. Lorsqu'ils évoquent les publics, ils n'évoquent pas les personnes qui entrent dans la médiathèque, mais toutes les personnes qui vivent sur le territoire. Pour Corinne Bertin, bibliothécaire à Pierrefontaine-les-Varans (1400 hab.), dynamiser la vie du village est au cœur de son activité de bibliothécaire. Ainsi, quand elle est devenue salariée de la bibliothèque en 2019, après 3 ans de bénévolat, son objectif a été « de fonctionner en étant ouverts sur le village, devenir aussi un lieu de vie, qui fait partie petit à petit des habitudes de vie des gens de la commune.⁶² » La bibliothécaire, mais aussi les bénévoles, la municipalité et les associations du village, souhaitent animer le territoire, permettre aux habitants d'avoir accès à des activités sans se déplacer vers Besançon, ville la plus proche située à 1h de route de la commune. Dans cette démarche de revitalisation du territoire, les partenariats ont été une évidence. Pour la bibliothécaire, il s'agit d'une inscription dans la vie de son village, qui dépasse le simple cadre de ses fonctions professionnelles. Ainsi, en rejoignant la bibliothèque, elle a également rejoint l'association culturelle locale, l'espace des Arcades. Pour elle, c'est une façon de créer du lien supplémentaire entre les habitants, et d'identifier aussi mieux la bibliothèque :

Et puis il y a aussi l'idée d'être identifiée, si moi je m'investis dans d'autres associations du village, les gens me connaissent aussi davantage, et connaissent aussi davantage la bibliothèque, on fait du lien, on se parle, c'est vraiment dans l'idée de faire du lien. L'idée d'être présente dans le village et pas seulement dans ma bibliothèque et d'attendre les gens.⁶³

Elle évoque un mouvement global dans le village, une dynamique dans laquelle elle souhaite s'inscrire et inscrire la bibliothèque. De plus, la proximité géographique avec une association, Facilatiss, qui se trouve dans les mêmes locaux que la bibliothèque, facilite grandement le travail, mais les deux structures sont aussi animées par des idées communes : « ça a été très facile dès le départ de se parler, de se dire qu'en fait on a un peu des envies qui se rejoignent, l'idée d'animer le territoire, l'idée que les gens soient pas obligés de se déplacer.⁶⁴ » La question de la proximité géographique revient dans le discours d'autres bibliothécaires, comme pour Amélie Visse, coordinatrice d'un réseau de médiathèques en milieu rural : « On voulait faire un partenariat avec l'EHPAD, depuis très longtemps, parce qu'il est vraiment juste à côté, j'ai vu sur l'EHPAD là au moment où je te parle, donc je

⁶² Entretien avec Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans (25), le 07 février 2022, par téléphone, 50 minutes.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

trouvais ça dommage qu'on ne fasse rien.⁶⁵ » Cette proximité apparaît alors à elle seule comme une bonne raison de travailler ensemble ; ensuite alimentée par d'autres facteurs qui mènent ou non à la construction d'un réel projet.

L'idée de faire vivre un territoire se retrouve également dans le discours de bibliothécaires de plus grosses agglomérations. Une directrice de bibliothèque dans une communauté urbaine explique que les bibliothécaires participent à des actions en-dehors de leur établissement, dans le centre socio-culturel du quartier, pour apporter une expertise sur des questions liées à la lecture :

Ils sont vraiment des acteurs sociaux, et nous on intervient de temps en temps sur le café des parents, sur des thématiques comme *est-ce qu'on peut lire des livres aux tout-petits* ou *comment on peut lire des livres aux tout-petits, comment on peut accompagner un enfant à découvrir les livres quand on est soi-même pas lecteur ou qu'on ne parle pas français*, parce qu'on a des publics, on a une population qui est concernée. Donc voilà, on utilise nos compétences pour accompagner les parents sur cette découverte-là.⁶⁶

Ici, lorsque la bibliothécaire dit « on a des publics », elle fait bien référence aux personnes qui vivent sur le territoire, et non simplement aux adhérents ou visiteurs de son établissement. Les bibliothécaires amènent leur expertise du domaine de la lecture dans le cadre d'activités d'autres structures, afin d'atteindre les publics concernés par les questions traitées. L'objectif n'est alors pas spécifiquement d'amener ces publics vers la médiathèque, mais d'apporter de l'information là où cela s'avère pertinent. Cette conception revient d'ailleurs régulièrement dans son discours, évoquant les différentes populations desservies dès notre première question l'invitant à présenter la médiathèque. Elle met également en lumière qu'il ne s'agit pas simplement des habitants du quartier de la médiathèque, mais que la bibliothèque touche également les quartiers adjacents, ainsi que des communes périphériques de la ville. Dans une table ronde proposée dans le cadre du congrès *Politique et Bibliothèques* en 2019 à la BPI⁶⁷, Anna Marcuzzi, directrice des bibliothèques de Strasbourg et de l'Eurométropole, élargit ainsi le concept de territoire à la notion de « bassin de vie », car nous habitons, travaillons et fréquentons des espaces qui dépassent les découpages administratifs territoriaux. Cette représentation des publics comme s'inscrivant dans des flux, et non de manière statique dans un territoire défini, peut être perçue en milieu rural comme en milieu urbain. Ainsi, une bibliothèque rurale peut être amenée à desservir les communes alentour, où la lecture publique est moins développée. Le rapport *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*⁶⁸ du Ministère de la Culture met ainsi en évidence que parmi les personnes résidant dans une commune sans équipement, ni communal, ni intercommunal, 23% fréquentent tout de même une bibliothèque municipale. De même, les migrations pendulaires entre des villes de banlieue et une ville centrale, comme à Paris, illustrent la porosité entre des territoires en apparence délimités. Les bibliothèques accueillent ainsi un public plus large que les habitants

⁶⁵ Entretien avec Amélie Visse, responsable du réseau de lecture des Collines du Perche (41), en visioconférence, le 18 février 2022, 1h.

⁶⁶ Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, 1h.

⁶⁷ BPI, *op.cit.*

⁶⁸ Ministère de la Culture. *op.cit.*

de la collectivité ou du quartier dans lesquels elles se situent. Nos entretiens mettent en lumière que les bibliothécaires sont soucieux de se questionner sur ces notions de publics et de territoires desservis.

2. LES PARTENARIATS AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DEMOCRATIQUE

Nous avons vu que les partenariats peuvent être un moyen de développer les services proposés par la bibliothèque aux publics qu'elle dessert. Associations et bibliothèques créent conjointement des actions sur lesquelles elles communiquent auprès de leurs publics respectifs, multipliant les moyens et favorisant un territoire plus dynamique pour ses habitants. Ces partenariats peuvent aussi être, pour la bibliothèque, une façon de valoriser des initiatives citoyennes. Les membres associatifs représentent alors également des publics, dont les projets sont soutenus et mis en avant par les bibliothécaires, afin de favoriser la citoyenneté et la démocratie.

a. Soutenir les actions citoyennes du territoire

Pour plusieurs bibliothécaires interrogés, le partenariat émerge d'une volonté de partir des projets qui émanent des citoyens. Par exemple, à Pierrefontaine-Les-Varans (25), la bibliothèque et l'association Facilatiss, qui collaborent étroitement, ont aidé au développement d'un projet qui a émergé pendant le confinement :

C'est des habitants qui pendant le premier confinement ont beaucoup investi un petit coin du village qui est dans une forêt [...] et donc il y a deux mamans qui, voyant que le lieu était très fréquenté, ont commencé à afficher des dessins que les enfants ont fait pendant le confinement. Elles en ont affiché dans la forêt, c'était sympa, ça a créé aussi des échanges, et puis elles se sont dit pourquoi pas continuer après, et elles ont demandé à la fois à Facilatiss et à la bibliothèque ce que nous on pouvait avoir comme idée, comment on le voyait.⁶⁹

Ainsi, dans ce projet, les habitantes sont venues elles-mêmes demander conseil aux deux structures, pour développer leur projet. La bibliothèque et l'association ont alors pu apporter leurs compétences pour proposer des animations plus ambitieuses et rendre le projet pérenne. Du côté de la bibliothèque, Corinne Bertin a demandé à la maison d'édition Callicéphale l'autorisation d'exposer un Kamishibai sur l'un des parcours de la forêt. L'association Facilatiss a sollicité des jeunes en formation dans le domaine de l'animation pour créer des jeux de société en bois qui ont été disposés sur le deuxième parcours forestier. Ce projet a ensuite été poursuivi dans la durée : des animations se déroulent régulièrement dans cette forêt, à l'initiative des deux structures comme des habitants. Une convention a été

⁶⁹ Entretien avec Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans (25), le 07 février 2022, par téléphone, 50 minutes.

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

rédigée, en concertation avec la mairie et les chasseurs locaux, pour entériner les conditions de partage de l'espace.

Fanny Brossard, fondatrice de l'association Archilude et usagère d'une bibliothèque de Saint-Etienne depuis plusieurs années, s'est également tournée vers les bibliothécaires lorsqu'elle a mis en place son projet d'association de sensibilisation à l'architecture. Celles-ci ont vu naître le projet, ont répondu à ses questions sur la mise en place d'ateliers en bibliothèque et lui ont proposé d'intervenir sur une demi-journée. Cette collaboration a été différente d'autres interventions proposées plus tard à d'autres bibliothèques, sur le mode de la prestation :

Je leur ai demandé « vous avez envie de faire quoi ? », parce que je peux faire plein de choses en archi, et comme il y avait cette idée aussi de déménagement, je leur ai dit je vous propose ça et elles m'ont dit d'accord. C'est différent de ce que j'ai eu ce matin avec la CAPI, là ils ont vraiment un projet, une thématique, et donc ils présentent ce qu'ils ont envie de faire, et nous derrière on va faire un devis, une méthodologie.⁷⁰

Dans ce partenariat, les bibliothécaires ont ainsi soutenu une activité qu'une usagère développait et qui s'insérait dans les projets de la bibliothèque. Cette première intervention lui a permis d'ajuster son activité et de montrer ce qu'elle pouvait proposer : « Finalement c'était une découverte dans les deux sens. Moi ça me permettait de tester un atelier en médiathèque, et elles ça leur permettait de voir un peu les possibilités, et ça a été très positif dans les deux sens.⁷¹ »

De même, au cours d'un entretien, la responsable d'une médiathèque évoque un partenariat avec le centre socio-culturel de son quartier. Ce partenariat s'inscrit sur le long terme, avec différentes actions liées aux différents publics auxquels s'adresse le centre socio-culturel. Le centre socio-culturel accueille notamment des enfants sur des temps périscolaires ; la bibliothèque souhaite s'affirmer comme un soutien pour les animateurs. En ce sens, les bibliothécaires ont aidé les animateurs du centre à revaloriser leur petite bibliothèque, en exprimant leur avis sur le fonds vieillissant et en travaillant avec eux à trouver les titres les plus adaptés pour un renouvellement des collections. La bibliothèque apparaît alors comme un lieu-ressource pour les animateurs, grâce à la médiation proposée :

Il y a des animateurs pour qui on est devenus incontournables. Parfois c'est juste en disant « j'aimerais travailler avec [les enfants] sur le théâtre mais je sais pas avec quelle matière, je sais pas comment prendre les choses », donc nous on va sortir des livres avec des petites scénettes, et dire « voilà, on a ça, est-ce que ça t'inspire ? »⁷²

⁷⁰ Entretien avec Fanny Brossard, fondatrice et salariée de l'association Archilude (42), le 14 février 2022, en visioconférence, 40 minutes.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, en visioconférence, 1h.

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

Ainsi, la responsable souhaite soutenir les activités de l'association, qui « rayonne » dans le quartier et agit sur la vie des habitants. En-dehors des actions planifiées, la bibliothèque s'affirme dans la vie quotidienne du centre socio-culturel, ce qui est favorisé par leur proximité géographique :

Donc chacun s'empare de la médiathèque, et après on a des animateurs ou des éducateurs qui utilisent la médiathèque pour des temps sur place. Ils viennent une demi-heure avec les enfants, parfois il y a un petit objectif, on cherche des livres sur tel thème, et après ils retournent faire leurs activités dans leurs locaux, ou ils viennent sur des temps de lectures, on se vautre dans les fauteuils, on choisit des livres, on se les lit les uns les autres. Donc on va être au-delà du projet construit, on va être dans un passage quasi quotidien à la médiathèque parce que c'est juste à côté, qu'on y est bien et qu'il y a des petits groupes qui adorent ça à la fin de la journée d'école.⁷³

Au quotidien comme dans des actions plus ponctuelles, la bibliothèque propose donc ses ressources, humaines comme matérielles, aux animateurs du centre. Comme pour des projets émanant de leurs usagers, il s'agit donc bien pour les bibliothécaires de soutenir des initiatives extérieures, de proposer un espace et du soutien pour permettre aux citoyens de faire, de proposer des actions, de mener à bien leurs projets.

b. Faire vivre la démocratie

En ce sens, par la valorisation d'initiatives citoyennes, la bibliothèque passe d'une démarche descendante (ou *top-down*) à une démarche ascendante (ou *bottom-up*), telles que définies par Raphaëlle Bats :

On appelle *bottom-up* la forme de participation qui part d'une mobilisation par le bas, c'est-à-dire les habitants, les associations, les groupes communautaires, vers une mobilisation du haut, c'est-à-dire des élus, des politiciens. À l'inverse, on parle de participation *top-down* pour signifier une mobilisation qui part des élus et des institutions et qui se dirige ensuite vers les habitants, groupes ou individus.⁷⁴

Pour certains bibliothécaires, travailler avec des associations est aussi un levier de la participation démocratique, car ces associations sont constituées d'habitants du territoire, qui mettent en œuvre des projets leur tenant à cœur. Il s'agit donc bien d'une démarche *bottom-up*, qui part de la population. Le partenariat s'inscrit alors comme une manière pour la bibliothèque de faire vivre la démocratie, dans une démarche active d'intégration des associations de citoyens aux projets de la bibliothèque. Ainsi, pour les bibliothécaires de la bibliothèque de Berchem-Saint-

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ BATS Raphaëlle. « Les enjeux et les limites de la participation : le rôle des bibliothèques ». *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib [en ligne]. 2015 [consulté le 7 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/4269>>.

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

Agathe (Belgique), travailler avec des associations LGBTQIAP+ est une manière de « rendre le rapport horizontal⁷⁵ » entre les habitants et les bibliothécaires. Pour Kevin Aguilar San Feliz, responsable de la bibliothèque au moment de notre entretien, ce travail en partenariat avec des associations s'inscrit dans cette démarche de passage d'une vision descendante de la culture à une approche ascendante, valorisant la participation démocratique :

Après c'est le grand conflit idéologique, une transition en tout cas, entre la démocratisation de la culture, qui est en fait la Culture avec un grand C qu'on transmet verticalement à un peuple, comparée avec une démocratie culturelle où chaque habitant du territoire participe à la culture de ce territoire et est valorisé dans sa participation culturelle. On est encore trop dans des bibliothèques qui ont un savoir à transmettre verticalement.⁷⁶

De plus, lorsque la bibliothèque de la Croix-Rousse décide d'exposer les collages féministes, elle expose un point de vue sur la société, porté par le collectif. Les collages prennent une forme plus pérenne que dans la rue, où ils sont interdits, et les personnes qui militent peuvent expliquer leur démarche et les valeurs défendues :

C'était vraiment chouette d'avoir cette opportunité d'élargir un peu notre public, parce qu'on se dit que les gens qui vont à la bibliothèque c'est pas forcément les mêmes personnes qui nous suivent sur les réseaux, et que ça nous donnait un espace de parole un peu plus grand que dans la rue, parce qu'on pouvait expliquer nos slogans, et on avait un peu plus de légitimité légale à être là, et du coup on restait.⁷⁷

Tout comme la séance d'arpentage d'un livre organisée à la bibliothèque de la Part-Dieu par l'association Lyon à Double Sens, les deux événements s'inscrivant dans le même cycle d'actions de la bibliothèque municipale de Lyon, cette action fait émerger le débat dans la bibliothèque. Les usagers se questionnent, approuvent ou critiquent les propos. Des positions sur des sujets de société sont rendues visibles, dans un lieu dont les portes sont ouvertes gratuitement à tous. Ces actions favorisent alors un dialogue démocratique. Nous reviendrons sur ces questions dans la troisième partie, en nous questionnant sur le sens de l'exposition d'un propos dans la bibliothèque : La bibliothèque et les bibliothécaires doivent-elles être neutres sur les grands sujets de société ? Mais que signifie être neutre pour une bibliothèque ? Exposer une opinion, est-ce la soutenir ?

⁷⁵ Entretien avec Florence Cochin et Kevin Aguilar San Feliz, bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 février 2022, en visioconférence, 1h20.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Entretien avec X, bénévole dans le collectif Collages féministes Lyon (69), le 04 février 2022, en visioconférence, 35 minutes.

c. Mettre en valeur les savoirs citoyens

Le partenariat avec des acteurs associatifs entre en résonance avec des questionnements sur la légitimité des savoirs. Valoriser les initiatives citoyennes serait alors un moyen de légitimer des savoirs non-institutionnels, et de s'opposer à une distinction entre savoirs savants et savoirs populaires. De nombreux bibliothécaires souhaitent ainsi valoriser des savoirs populaires, sortir d'une vision élitiste de la culture. Les compétences et connaissances acquises et mises en œuvre hors du cadre scolaire ou professionnel, appelées savoirs d'usage, savoirs militants ou encore savoirs mobilisés, ont été étudiées dans des recherches dédiées au fonctionnement des démarches participatives. Yves Sintomer⁷⁸ définit ainsi le savoir d'usage comme le savoir que chaque individu tire de sa propre expérience. Il s'appuie sur l'apport de John Dewey, qui écrivait en 1927 « C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier⁷⁹ ». Ce savoir d'usage est nécessaire pour mieux adapter un service aux besoins de ses usagers ; l'enquête de satisfaction est une des méthodes les plus couramment utilisées pour le prendre en compte en bibliothèque. En bibliothèque, service de proximité, ce savoir est précieux pour mieux adapter ses services aux besoins des publics.

En outre, les individus possèdent également des savoirs plus construits, qui ne se limitent pas à leur expérience immédiate du monde, mais sont issus de voies d'apprentissages informelles. Ceux-ci peuvent être qualifiés de savoirs profanes. Ces types de savoirs nous intéressent car ils représentent un savoir complémentaire aux savoirs institutionnalisés. Les associations permettent l'organisation et la diffusion de ces savoirs profanes issus de l'expérience, auxquels se mêlent souvent des savoirs académiques et professionnels, par les compétences de certains de leurs membres. Raphaëlle Bats parle ainsi de savoirs mobilisés⁸⁰. Les savoirs mobilisés désignent la diversité de connaissances ou de compétences que des citoyens possèdent et utilisent dans la mise en place d'un projet collectif. Chaque personne mobilise au service du collectif des connaissances et compétences, qu'elle s'est appropriée de manière formelle comme informelle, selon les besoins qui émergent. Nous pouvons par exemple évoquer les associations de jeux de société et de jeux de rôles, dont la présence est grandissante en bibliothèque. Ces associations se composent généralement de passionnés, incluant des joueurs qui peuvent par ailleurs avoir une formation dans les métiers de l'animation ou plus spécifiquement en ludothèque. Ils possèdent donc des savoirs profanes mais parfois aussi professionnels, qu'ils utilisent dans leurs pratiques associatives. Ces savoirs peuvent alors être pris en compte par les médiathèques, qui s'appuient sur les associations pour mettre en place des sessions de jeu. C'est ainsi le cas de cinq répondants à notre questionnaire. En ce sens, une bibliothécaire affirme explicitement au cours des entretiens vouloir valoriser les compétences des associations de son territoire :

⁷⁸ SINTOMER Yves. « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? ». *Raisons politiques* [en ligne]. 2008/3 (n° 31) [consulté le 28 décembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm>>

⁷⁹ John Dewey, *The Public and Its Problems* (1927), Athens, Swallow Press/Ohio University Press Books, 1954, p. 207 (traduction d'Yves Sintomer, *op.cit.*)

⁸⁰ BATS Raphaëlle. « Les enjeux et les limites de la participation : le rôle des bibliothèques ». *op. cit.*

II. Pourquoi s'engager dans un partenariat avec une association ?

Déjà dans mes pratiques précédentes j'avais un fonctionnement avec les associations qui était très important, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on avait des animations thématiques on cherchait sur le territoire des associations qu'on pourrait solliciter pour valoriser leurs actions, j'avais déjà ces réflexes-là. [...] Là on est en pleine zone urbaine, donc ce sont d'autres typologies d'associations, mais du coup comme dans beaucoup d'endroits, plus il y a d'associations, plus il y a d'activités proposées, moins il peut y avoir de visibilité pour certaines associations. Donc ce réflexe-là, il est bénéfique, et il est plutôt bien perçu quand on contacte les assos ou qu'elles nous contactent et qu'on répond positivement.⁸¹

La bibliothécaire contacte alors les associations dans le but de les mettre en avant. En ce sens, Florence Cochin, qui a travaillé à la mise en place du fonds LGBQIAP+ à la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), valorise également le travail effectué par les associations sur le site internet de la bibliothèque, et lorsqu'elle communique sur son travail :

On a une page dédiée sur le catalogue collectif, les trois associations qui ont accompagné la mise en place sont mentionnées, avec une petite présentation et un hyperlien. Pareil, là je rédige un article pour la Légothèque, les associations sont mentionnées, pareil sur l'article pour l'IFLA, dès qu'on fait un partenariat et qu'on rédige un post de communication dans le cadre du partenariat on mentionne l'association, en fait pour nous c'est logique, ça fait sens, ça n'aurait pas été la même chose sans eux, sans leurs retours.⁸²

La communication autour des actions réalisées en partenariat est ainsi un moyen pour la bibliothèque de valoriser les associations de son territoire, et les savoir-faire dont elles disposent, et à travers cela, de valoriser les citoyens dont elles sont constituées.

⁸¹ Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, 1h.

⁸² Entretien avec Florence Cochin et Kevin Aguilar San Feliz, bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 février 2022, en visioconférence, 1h20.

III. COMMENT S'ENGAGER DANS LE PARTENARIAT ? DES ENJEUX POUR LA BIBLIOTHEQUE

Nous avons vu que les bibliothécaires s'engagent dans des partenariats avec des associations pour proposer des services mieux adaptés sur leur territoire, ainsi que dans une volonté de déconstruire la hiérarchie traditionnelle des savoirs, en incluant les compétences et connaissances des citoyens dans les activités institutionnelles. Mais concrètement, comment ces partenariats sont-ils mis en place ? Nos entretiens permettent de faire émerger des questions sur le plan organisationnel, mais aussi sur le plan politique. Quel fonctionnement mettre en place pour que le partenariat soit réussi ? Qu'implique la création de partenariats avec des associations à caractère militant, pour les bibliothécaires et l'institution dans laquelle ils travaillent ?

1. ORGANISER LE TRAVAIL EN COMMUN : UN EQUILIBRE A TROUVER

a. Quelle place pour la formalisation des partenariats ?

Le sujet de la formalisation, ou contractualisation, est un point important de la littérature professionnelle sur les partenariats. Ainsi, Dominique Arot, dans son ouvrage *Les partenariats des bibliothèques*, présente la formalisation comme une des étapes de la démarche de projet nécessaire à la mise en place d'un partenariat⁸³. Le mémoire de bibliothécaire de Pauline Darleguy fait le point sur l'intérêt de construire une charte de partenariat, résumé en quatre points : la charte « améliore la qualité du travail partenarial, inscrit dans le temps et dans la durée l'action partenariale d'une bibliothèque, valorise l'image de la bibliothèque, est un signe de professionnalisation de la démarche partenariale dans les bibliothèques⁸⁴ ». Elle propose une méthodologie en quatre règles pour construire une charte efficace : une reconnaissance de la charte par les deux partenaires, qui acceptent son rôle de document de référence ; une réflexion commune, menée dans un temps suffisamment long pour inclure tous les aspects importants ; une réflexion en trois temps, avec la rédaction d'un document par chaque partenaire puis d'un document final commun ; la signature du document et sa diffusion auprès de toutes les personnes impliquées dans le projet. En conclusion de son travail de recherche, elle souligne également que si la charte participe à leur structuration et à leur bon déroulement, elle n'est pas une condition suffisante dans la réussite des projets, qui nécessitent notamment des moyens humains et une cohérence avec le projet d'établissement. En outre, Dominique Lahary affirme que la formalisation n'est pas un critère de réussite du partenariat : « Le partenariat peut être informel ou formel. Le partenariat informel n'est pas un partenariat de seconde zone. Il fonctionne souvent très bien.⁸⁵ »

⁸³ AROT Dominique, *op.cit.*

⁸⁴ DARLEGUY Pauline, *op. cit.*

⁸⁵ LAHARY Dominique, *op. cit.*

Nous nous sommes donc demandé dans quelle mesure, en 2022, les bibliothécaires intègrent la formalisation des partenariats dans leurs pratiques professionnelles, et ce que cela apporte à leurs projets. Dans notre questionnaire, à la question « Le partenariat a-t-il été formalisé par un document (charte, contrat...) ? », 18 répondants indiquent oui, soit 35% des réponses. 29 personnes indiquent non, et 4 ne savent pas, ce qui renvoie au quatrième point de Pauline Darleguy sur l'importance de la diffusion des informations auprès de tous les acteurs d'un projet. Au cours de nos entretiens, nous avons souhaité approfondir ces résultats en interrogeant les interviewés sur leur perception de la formalisation. Il apparaît évident que pour des raisons de gestion des dépenses publiques, les partenariats impliquant une rémunération amènent une contractualisation, qui porte parfois uniquement sur ces questions financières. C'est le cas du partenariat entre l'association Lyon à Double-Sens et la bibliothèque municipale de Lyon : une convention sur le financement, demandée par la bibliothèque, a été établie avant l'envoi de la facture par l'association. Les éléments pédagogiques, quant à eux, ont été discutés à l'oral et par mail ; l'association a notamment envoyé un déroulé de l'animation. De même, à la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), des conventions ne sont établies qu'avec les intervenants rémunérés, perçus alors comme des prestataires plus que des partenaires. Kevin Aguilar San Feliz, responsable de la bibliothèque, souligne également l'intérêt du contrat pour des questions d'assurance, en cas d'incident.

En outre, formaliser les partenariats peut aider à les valoriser auprès de la collectivité, comme le souligne Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans : « Par rapport aux élus, c'est bien quand même, ça donne peut-être pour eux de l'importance au projet. Ça donne quand même une légitimité à tout le monde, aux projets et puis aux personnes qui travaillent dessus. » La bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans a ainsi réalisé une convention avec la mairie et les chasseurs concernant les modalités de partage de l'espace de la forêt communale, actant les activités de la bibliothèque dans cette forêt. Dans le réseau de bibliothèques des Collines du Perche, les partenariats ne sont pas conventionnés, mais ils sont inscrits dans le PCSES de la bibliothèque, rédigé par Amélie Visse. Ainsi, les actions réalisées sont visibles et formalisées pour la collectivité. Elle met en avant également que les associations avec lesquelles elle travaille sont pour la plupart subventionnées par la communauté de communes de laquelle dépend la bibliothèque, et que les liens entre la collectivité et ces associations sont donc déjà actés.

Les bibliothécaires sont donc bien conscients de l'intérêt de la formalisation des partenariats pour des questions de logistique, d'obligations administratives et même de mise en valeur de leur travail auprès de leur collectivité. En revanche, concernant le bon déroulement du partenariat, l'impact de la contractualisation semble moindre face à la bonne entente entre les partenaires. Si la formalisation du partenariat peut participer à leur pérennisation, les bibliothécaires soulignent que la seule contractualisation n'est pas gage de poursuite du partenariat en cas de changements dans l'équipe. Ainsi, Amélie Visse, responsable du réseau des bibliothèques des Collines du Perche, n'a pas formalisé son partenariat avec l'Echalier, agence rurale de développement culturel avec qui elle entretient des liens étroits. Elle a conscience que créer une convention pourrait participer à la continuité des actions, si elle quittait son poste : « C'est pour ça qu'il y a aussi un intérêt à faire des conventions, en fait, c'est ça. C'est de formaliser ces échanges, de dire que c'est comme ça que ça fonctionne, donc si moi je pars, ça devra continuer à fonctionner

comme ça.⁸⁶ » Mais elle nuance cet avis en affirmant que plus que les documents-cadres, ce sont les personnes qui créent la dynamique du partenariat : « Si un jour il y a un changement de personne, peut-être que [la convention] peut imposer... en même temps, si on fait ça contre la volonté d'une personne, ça ne va peut-être pas marcher non plus quoi. Si c'est formalisé mais que la personne n'a pas du tout envie... » Ainsi, à l'inverse, lorsqu'Amélie Visse a pris son poste, elle a été très enthousiaste à l'idée de maintenir le lien avec l'association culturelle locale, dont le responsable l'a tout de suite accueillie et guidée : « Florent, qui est administrateur à l'Echalier, m'a appelée, m'a dit « voilà je me présente je m'appelle Florent, on va travailler beaucoup ensemble si tu veux, parce qu'on a déjà plein de choses d'organisées ». Il est venu, il m'a fait un point, il m'a expliqué tout ce qui était fait avec la médiathèque, il m'a beaucoup aidée sur ce point là.⁸⁷ »

De plus, nous avons parfois constaté une crainte qu'un contrat puisse limiter la fluidité des échanges. Si des documents précis limitent le risque de différends entre les partenaires, ils pourraient aussi restreindre une évolution bénéfique des modalités de travail. Ainsi, Fanny Brossard, fondatrice de l'association Archilude, préfère se laisser une marge de liberté lors de la rédaction de conventions, afin de pouvoir s'adapter au public de ses ateliers :

Souvent je fais une sorte de cadre, large, comme ça la médiathèque sait dans le global ce qui va être fait, et moi ça me laisse quand même de l'espace. Ça dépend aussi des enfants, moi j'aime bien prendre en compte qu'il y a certains groupes où les enfants sont très timides et ont besoin de travailler individuellement, et il y a d'autres moments où les enfants... à la dernière intervention à la médiathèque de Carnot, il y avait deux petits, je pensais qu'ils étaient copains, ils ont travaillé ensemble, ils ont inventé une grande cabane, et en fait quand les parents sont revenus les chercher, ils ne se connaissaient pas du tout. Donc c'est ça qui est chouette aussi, c'est de permettre ces synergies, et si on cadre tout, « les enfants travailleront deux par deux », ça ne tient pas compte de ça. Je trouve ça dommage d'être figé parce qu'on se coupe de l'instant présent, de ce qui peut venir des participants eux-mêmes.⁸⁸

De même, Florence Cochin, de la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe, qui n'a pas signé de conventions avec ses partenaires, souligne les difficultés qui peuvent être rencontrées à la rédaction d'une convention en amont :

Dans le cadre de mon TFE [*travail de fin d'études*], je ne savais pas comment les choses allaient se passer, parce qu'en plus je passais deux mois à l'étranger pour mon stage, donc venir avec une convention à faire signer en disant « voilà, est-ce que vous voulez bien être mes partenaires, voilà ce qu'on signe, on se voit à tel moment pour parler de ça, ça, ça », moi je ne

⁸⁶ Entretien avec Amélie Visse, responsable du réseau de lecture des Collines du Perche (41), en visioconférence, le 18 février 2022, 1h.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Entretien avec Fanny Brossard, fondatrice et salariée de l'association Archilude (42), le 14 février 2022, en visioconférence, 40 minutes.

savais pas en fait, je ne savais pas comment le travail allait tourner, et puis ça dépendait des disponibilités des uns et des autres aussi.⁸⁹

Elle a donc privilégié une entente plus informelle avec ses partenaires, appuyée par le fait que ces partenaires étaient issus de son réseau de connaissances personnelles.

Ainsi, la formalisation est perçue comme un moyen d'assurer certaines obligations administratives et de se protéger face aux imprévus, plus que comme une condition de réussite du partenariat. Le lien humain, lorsqu'il est caractérisé par sa souplesse et sa chaleur, est un facteur important de pérennisation du partenariat. Cet aspect humain a notamment été mis en évidence par la crise du Covid-19, alors que chacun a dû s'adapter rapidement au contexte évoluant sans cesse.

b. Bonne entente et échanges informels : bonus ou posture professionnelle ?

Notre étude ayant été réalisée en 2022, la crise sanitaire du covid-19 a été évoquée spontanément de nombreuses fois au cours des entretiens. Les associations comme les bibliothèques ont dû interrompre temporairement et adapter régulièrement leurs activités aux nouvelles consignes sanitaires. Pendant de nombreux mois, la possibilité d'organiser des animations en présentiel a été fortement restreinte. Ainsi, certains partenariats ont été mis de côté et les liens ont parfois été rompus. Néanmoins, le covid-19 a parfois été un élément déclencheur pour créer, repenser ou faire évoluer d'autres partenariats. Cette rupture a été perçue par plusieurs bibliothécaires comme une occasion d'apporter de la nouveauté et de construire de nouvelles formes de collaboration, comme à la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe où Florence Cochin a vu le deuxième confinement, arrivé quelques jours après sa prise de poste, comme « l'occasion de renforcer le partenariat avec [l'association] Genres Pluriels, en activité de partage littéraire en safe space, en ligne évidemment puisqu'on a été reconfinés.⁹⁰ » De même, à Pierrefontaine-les-Varans, les confinements sont apparus comme une opportunité de renforcer les liens de proximité, entre les habitants, la bibliothèque et l'association Facilatiss. Plusieurs personnes, tant du côté associatif que du côté des bibliothèques, soulignent que cette situation difficile commune, encore bien présente dans les esprits au moment de nos entretiens, amène les partenaires à mieux s'adapter et à faire preuve d'empathie dans les échanges. De nombreux départs et arrivées au sein des équipes pendant cette période ont renforcé cette tendance. Une bibliothécaire, arrivée sur son poste au cours de la crise sanitaire, exprime ainsi que le contexte compliqué, couplé aux changements d'interlocuteurs chez les deux partenaires, leur a permis de s'autoriser réciproquement à avancer progressivement :

Ce qui est bien, c'est qu'il y a beaucoup de bienveillance dans tout ça, parce que tout le monde tâtonne un peu, parce que comme il y a des changements au sein des associations, chacun prend ses marques, moi je prends les

⁸⁹ Entretien avec Florence Cochin et Kevin Aguilar San Feliz, bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 février 2022, en visioconférence, 1h20.

⁹⁰ *Ibid.*

miennes, donc cette situation de crise fait que la prise de contact se passe bien, parce que chacun y met du sien, chacun fait preuve de compréhension et on arrive à avancer.⁹¹

Fanny Brossard, fondatrice de l'association Archilude, cite également cette facilité de communication liée à la crise sanitaire comme un point positif des partenariats menés :

Le contexte sanitaire fait que les gens sont, en tout cas en médiathèque, très souples finalement, ça c'est agréable. On a tellement de contraintes ; pour l'intervention que j'ai fait dans leurs locaux, il y a une des médiathécaires qui était en arrêt maladie au dernier moment, et elle m'a appelée avec son portable perso, sur son temps perso. Après, je lui ai dit « il y a tellement de cas covid autour de moi, que si ça se trouve demain je ne serai pas là parce que je serai positive ». Il y a une sorte de fluidité, de bonne logique, qui est très agréable, mais qui finalement n'est pas forcément très professionnelle, mais en ce moment on n'a malheureusement pas le choix.⁹²

Ainsi, si le contexte sanitaire a évidemment été contraignant pour tous, il a mis en évidence l'importance accordée par les professionnels à la souplesse de leurs interlocuteurs dans l'organisation des partenariats. Cette souplesse, quand elle tend à donner un aspect informel au partenariat, est parfois perçue par les interviewés comme une mauvaise pratique, comme l'illustre la citation ci-dessus. Pourtant, si l'enthousiasme personnel pour un projet, la sympathie ressentie pour les partenaires, l'aspect informel des discussions peuvent apparaître comme s'éloignant d'une posture plus professionnelle, il apparaît au contraire que les qualités humaines ressenties chez les interlocuteurs favorisent la réussite du partenariat. Ainsi, certaines personnes interrogées reconnaissent avoir évité de démarcher de potentiels partenaires qu'ils sentaient fermés et peu aimables, ou avoir vu des partenariats échouer par manque de tact et de bienveillance interpersonnelle. Au contraire, Corinne Bertin évoque son partenariat avec l'association Facilatiss, qui fonctionne sur un mode informel et des échanges très réguliers. Les deux petites structures, situées dans un même bâtiment, peuvent facilement se suggérer des idées d'actions, et les mettre en place de manière très simple, sans nécessité de poser un cadre particulier :

C'est vraiment des petites actions, des petites envies à la base, et après on se dit « bah tiens, comment on travaille ça ? toi tu fais quoi ? moi je fais ça. » Je ne sais pas après si ça rentre dans vos notions de partenariats.. C'est peut-être atypique, c'est vrai que c'est pas très formalisé, en tout cas pour l'instant, voire pas du tout.⁹³

⁹¹ Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, 1h.

⁹² Entretien avec Fanny Brossard, fondatrice et salariée de l'association Archilude (42), le 14 février 2022, en visioconférence, 40 minutes.

⁹³ Entretien avec Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans (25), le 07 février 2022, par téléphone, 50 minutes.

Pourtant, il s'agit bien d'un partenariat, d'une « action commune entre organismes différents dans un but déterminé⁹⁴ », pour reprendre sa définition la plus simple. Ce mode informel semble même être un point facilitant pour le développement de projets dynamiques dans le village, la simplicité du processus encourageant les professionnelles à travailler ensemble. En outre, même pour des structures de taille plus importante, ne pas créer de convention signée ne signifie pas que les éléments du partenariat ne sont pas clairement définis ; ainsi, seules 3 personnes sur 51 répondent « Non » à la question « Les objectifs de la bibliothèque dans ce partenariat étaient-ils pour vous clairement définis au début du projet ? » de notre questionnaire, alors que 33 répondants n'ont pas formalisé leur partenariat, ou ne savent pas si cela a été fait. En ce sens, pour Eloïse Coron, coordinatrice de l'action culturelle à la bibliothèque de la Croix-Rousse (Lyon), lorsque les partenariats impliquent un petit nombre de personnes, sans rémunération, les réunions de travail remplissent la même fonction que le contrat. La bibliothèque de quartier et le collectif Collages Féministes Lyon ont donc pu se permettre de ne pas formaliser leurs accords :

La convention, c'est la traduction du consentement entre deux partenaires. [...] Nous on est plus artisans en fait, je trouve que c'est plus agréable. T'es vraiment comme on dit *dans de l'humain*, et ça fait que la fonction du contrat elle est déjà remplie par la réunion et par le compte-rendu de réunion. Est-ce qu'on s'est mis d'accord, à quoi on s'engage, des dates, très explicites, on se retrouve à peu près sur tel mois, pour voir comment on a avancé sur ça, ça et ça, et ce qu'on s'est dit aujourd'hui, c'est ça, ça, et ça. [...] On s'était dit qu'en cas de gros litige, si on ne peut pas trouver un accord, on peut toujours arrêter, personne ne se forcera.⁹⁵

Eloïse Coron affirme que faire des concessions, accepter les valeurs du partenaire, accorder une certaine confiance, relèvent d'une posture professionnelle. Dans le partenariat avec le collectif Collages féministes Lyon, les deux entités se sont adaptées au fonctionnement différent de l'autre : validation par la hiérarchie pour la bibliothèque, validation collective pour le collectif par exemple. Eloïse Coron souligne qu'elle a cherché à comprendre et respecter les valeurs du collectif, dans une démarche professionnelle et partenariale, pour composer un projet ensemble malgré des représentations du monde et des valeurs parfois divergentes. Ainsi, elle reconnaît volontiers sa perplexité lorsqu'à leur première rencontre, leur interlocutrice leur a demandé quel pronom utiliser pour la désigner, pratique parfois courante dans les associations féministes et/ou LGBTQ+. Pour elle, cela a été l'occasion de s'adapter aux valeurs du collectif et de montrer sa volonté de travailler en bonne intelligence malgré des codes sociaux différents :

Ça c'était un exemple révélateur d'un partenariat. Elles l'ont verbalisé à fond, en faisant ce truc-là. Elles m'ont demandé de montrer patte blanche, je l'ai

⁹⁴ Cnrtl. *Partenariat* [en ligne]. 2012 [consulté le 07 octobre 2022] Disponible à l'adresse : <<https://www.cnrtl.fr/definition/partenariat>>

⁹⁵ Entretien avec Alexandre Caelles et Eloïse Coron, bibliothèque de la Croix-Rousse, Lyon (69), le 17 février 2022, 1h.

III. Comment s'engager dans le partenariat ? Des enjeux pour la bibliothèque

pas vraiment montrée parce que j'ai pas compris, mais ce que j'ai montré c'est « j'ai pas compris mais ça m'intéresse ». Et c'était ça l'essentiel en fait. Parce que moi je ne suis pas là pour être militante.⁹⁶

Elle souligne également que les personnes du collectif qui se sont investies dans le partenariat ont joué le jeu aussi, en acceptant les contraintes institutionnelles et la façon de fonctionner des salariés de la bibliothèque, comme le principe que la bibliothèque ne prenne pas position pour les collages, mais les donne à voir, accompagnés d'un appareil critique. Chaque parti s'est adapté, prenant en considération les contraintes de l'autre, par exemple le fait que les membres de l'association soient bénévoles, et prennent sur leur temps personnel pour monter l'exposition, contrairement aux bibliothécaires :

Nous on est au boulot en fait, donc la réunion, elle est pas gratuite, mais elle est dans notre temps de travail. Et le truc du partenaire, c'est de bien vérifier, au-delà des valeurs et tout : est-ce qu'en ce moment toi t'es salarié ? C'est sur ton temps personnel ? Parce que déjà on va plutôt se voir le soir, tout simplement, et est-ce que moi mon employeur est ok pour que je rattrape mes heures ?⁹⁷

Si, au contraire, l'un des partenaires ne prend pas en compte les souhaits de son interlocuteur, on observe que cela crée des tensions dans le partenariat :

[...] cette association fait très exactement ce qu'elle veut faire, avec des souhaits qui sont très très fermes, et qui sont pas toujours en adéquation avec ce qu'on souhaiterait faire en médiathèque. Je sais que par exemple, avec mon bibliothécaire qui s'occupe des accueils de classe, il y a un peu friction. C'est-à-dire qu'on a des bénévoles qui veulent choisir tous les livres lus, enfin il y a pas forcément de place du bibliothécaire. [...] Du coup ils pourraient très bien rencontrer les classes dans la classe. Nous ce qu'on a voulu apporter c'est autre chose, dire « est-ce que sur les temps de lecture ou de discussions, on peut voir le bénévole avant, échanger un peu, faire quelque chose d'un peu plus complet » et c'est un peu fermé. L'autre point c'est que du coup mon bibliothécaire qui travaille avec les classes a dit « du coup ça va être compliqué de faire ça avec eux »⁹⁸

Cette responsable de bibliothèque cite également l'exemple d'une autre association, avec laquelle l'organisation est parfois trop floue, avec des changements de dernière minute qui impactent le bon déroulement d'une animation :

⁹⁶ Entretien avec Alexandre Caelles et Eloïse Coron, bibliothèque de la Croix-Rousse, Lyon (69), le 17 février 2022, 1h.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, 1h.

Ça se met en place avec une nouvelle animatrice, qui prend ses marques, qui tâtonne, et voilà qui nous annonce un café des parents ciblé sur les 0-3 ans, et deux jours après qui nous annonce que finalement on va étendre de 0 à 10 ans. Donc là on a une tranche 3-10 ans qu'on avait pas ciblée, on peut faire, mais c'est pas le même discours, et du coup ça fait quand même une fourchette en terme de conseils aux parents, c'est plus du tout la même chose. [...] Donc c'est plus des changements qui interviennent à la dernière minute et sur lesquels nous on voit bien qu'en terme d'apprentissage de la lecture ou de la manipulation du livre, de l'appropriation, on est pas sur les mêmes leviers, et donc voilà c'est pas forcément évident.⁹⁹

Lorsque ces dysfonctionnements interviennent, la bienveillance et la communication, en reprenant les éléments convenus lors de la définition du partenariat, sont alors essentiels pour ne pas briser le lien avec les partenaires et ne pas laisser monter la tension : « c'est une année de remise en route, on fait des petits points d'étape, on va voir comment ça avance, et être un petit peu vigilant.¹⁰⁰ »

En ce sens, les qualités humaines mises en œuvre dans le partenariat, telles que l'adaptation aux codes différents de ses interlocuteurs, la compréhension de ses contraintes et la mise en place d'un échange équilibré et bienveillant font fondamentalement partie de la posture professionnelle partenariale.

c. Une frontière fine entre investissement professionnel et personnel

Si des échanges agréables et parfois informels ne s'opposent pas au professionnalisme du partenariat, la question de l'investissement en dehors du cadre professionnel a émergé au cours de nos entretiens. Par exemple, dans le cadre du partenariat entre le collectif Collages Féministes Lyon et la bibliothèque de la Croix-Rousse, la communication s'est faite sur Signal, comme le soulignent les bibliothécaires :

Alex, il contacte le collectif via un réseau social. Tous les échanges qu'il a eu entre les réunions, ils se sont faits sur Signal. Je savais pas ce que c'était signal. Je suis pas une référence numérique, mais clairement, ça nécessite quand même des compétences et une flexibilité. Tout ça c'est des outils qui sont individuels et personnels. Les outils n'étaient pas institutionnels. Donc c'est des démarches, mine de rien, de la part des agents, un investissement sur des données personnelles.¹⁰¹

En effet, pour la majorité des professionnels rencontrés, leur attachement aux publics et à la vie de leur territoire dépasse l'exercice de leurs fonctions. C'est

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Entretien avec Alexandre Caelles et Eloïse Coron, bibliothèque de la Croix-Rousse, Lyon (69), le 17 février 2022, 1h.

d'autant plus perceptible en milieu rural, où les bibliothécaires sont dans de petites équipes, voire seuls salariés, et facilement identifiables pour les habitants. En effet, les deux bibliothécaires en milieu rural rencontrées travaillent et vivent sur un même territoire, et sont toutes deux impliquées dans les associations de leurs communes. Pour elles, cette implication personnelle est mêlée à leur travail et à la valorisation de la médiathèque dans la commune. Corinne Bertin, qui a été engagée par la commune de Pierrefontaine-les-Varans comme salariée de la bibliothèque après plusieurs années de bénévolat, accorde ainsi de l'importance à être investie de manière plus générale dans la vie du village, hors des murs de la bibliothèque :

Je suis vraiment consciente que c'est grâce à différents partenariats aussi que la bibliothèque s'est développée, qu'elle prend de plus en plus de place, et donc du coup ça va de soi que moi j'ai envie aussi, je dirais pas de rendre la pareille, mais de prendre ma place aussi dans ce mouvement quoi. Et puis il y a aussi l'idée d'être identifiée, si moi je m'investis dans d'autres associations du village, les gens me connaissent aussi davantage, et connaissent aussi davantage la bibliothèque, on fait du lien, on se parle, c'est vraiment dans l'idée de faire du lien. L'idée d'être présente dans le village et pas seulement dans ma bibliothèque et d'attendre les gens.¹⁰²

De même, Amélie Visse, qui travaille pour le réseau de bibliothèques des Collines du Perche, affirme que vivre sur le territoire amène aussi une meilleure mise en valeur de la médiathèque, associée à la bibliothécaire :

C'est vrai que moi je vis sur le territoire, avant je vivais pas sur le territoire, mais je trouve que c'est hyper important, juste parce que les gens quand ils me voient ils pensent à la médiathèque quoi, systématiquement. Ça fait toujours un rappel, moi je vais faire mon marché, les gens ils me voient, « la médiathèque elle est pas ouverte ? », si si elle est ouverte. Quand il y avait le confinement c'est vrai que ça a facilité aussi les choses pour communiquer, *là c'est fermé, là c'est ouvert, il faut telles conditions pour rentrer*, parce que ça fonctionne beaucoup au bouche-à-oreille.¹⁰³

Ainsi, les deux salariées gardent leur « casquette de bibliothécaire » dans leurs différentes activités quotidiennes. Pour autant, si aucune personne interrogée n'a rencontré de difficultés particulières en raison de cette frontière fine entre vie professionnelle et vie personnelle, le souci de reconnaître la place de chacun dans les différentes activités menées est présent dans les discours, même si les limites sont parfois floues. Amélie Visse a intégré le conseil d'administration de l'association l'Echalier, tout comme l'ancienne responsable de la médiathèque. Elle s'investit personnellement dans l'association, hors de son temps professionnel, mais souligne pourtant l'importance de cet investissement dans le cadre de ses fonctions de bibliothécaire :

¹⁰² Entretien avec Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans (25), le 07 février 2022, par téléphone, 50 minutes.

¹⁰³ Entretien avec Amélie Visse, responsable du réseau de lecture des Collines du Perche (41), en visioconférence, le 18 février 2022, 1h.

Au niveau de l'Echalier, ils trouvent que c'est important, comme on a un partenariat quand même assez fort, qu'on fait énormément de choses, du coup c'est important aussi que la bibliothécaire soit présente au CA. Moi j'y vais bénévolement, en tant que sympathisante de l'association, j'ai pas ma casquette bibliothécaire, mais forcément.¹⁰⁴

Guillaume Guittonneau, bénévole à la médiathèque de La Bazoge (72), où il anime également des soirées jeux en tant que président de l'association de jeux de société Ori-Game-I, souhaite distinguer plus clairement son rôle dans les différentes activités qu'il mène à la médiathèque :

Quand je suis en soirée jeu le vendredi, j'ai bien explicité à la directrice, je suis président de l'association, je suis membre de l'association, je ne suis pas bénévole à la médiathèque. J'essaie de bien faire la différence, j'ai pas les mêmes responsabilités, j'ai d'autres obligations. [...] Au début forcément on voit la même personne pour faire deux choses différentes, et c'est difficile de mettre le curseur du bon côté. En fait, en tant que bénévole, on va dire que je suis directement régi par la directrice, elle gère la médiathèque, et on va être là pour aider, donner des idées. En tant que président d'association, je viens là pour gérer mes membres, je préviens les membres de mon association de la manifestation, je prévois les jeux.¹⁰⁵

Pour lui, la contractualisation est une manière de faciliter cette différenciation entre les rôles qu'il occupe à la médiathèque sur ses différents temps de présence, en reprenant les obligations et les rôles de chacun sur les temps d'animation en partenariat, et ainsi d'anticiper les conflits et les malentendus. De même, Corinne Bertin trouve important que malgré son investissement dans l'association culturelle locale, les deux espaces gardent leur propre identité :

On a à coeur quand même de bien faire vivre les deux structures, aussi bien la bibliothèque que l'espace culturel, qu'ils aient aussi leur vie propre. Ça se rejoint de temps en temps, mais l'idée c'est quand même pas de tout mélanger non plus. Après je pense que de toute façon on se nourrit l'un et l'autre, c'est toujours bien, ça crée au niveau du village et des villages alentour une certaine dynamique, donc c'est très très bien mais voilà, que les gens s'y retrouvent aussi. Puis moi je suis salariée de la bibliothèque et pas de l'association, c'est important. J'ai ce sentiment là, après ça a jamais posé souci ni rien hein, ça vient pas de mauvaises expériences, mais je me dis que c'est quand même bien que chaque espace garde aussi une certaine identité.¹⁰⁶

¹⁰⁴ Entretien avec Amélie Visse, responsable du réseau de lecture des Collines du Perche (41), en visioconférence, le 18 février 2022, 1h.

¹⁰⁵ Entretien avec Guillaume Guittonneau, président et bénévole de l'association Ori-Game-I (72), le 23 février 2022, par téléphone, 25 minutes.

¹⁰⁶ Entretien avec Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans (25), le 07 février 2022, par téléphone, 50 minutes.

Ainsi, les bibliothécaires et bénévoles définissent chacun leurs propres limites par rapport à leur implication dans leur structure, les autres structures et leur vie personnelle. Ce positionnement fait partie de leurs compétences, acquises en formation ou par l'expérience, tout comme d'autres savoir-faire employés dans le partenariat. Mais ces compétences partenariales font-elles partie de la formation des bibliothécaires ?

d. Formation des bibliothécaires, effectifs de la bibliothèque, financements : des moyens pour le partenariat

Toutes les compétences mises en œuvre dans la posture partenariale sont des compétences-métiers, qui nécessitent donc un apprentissage, par l'expérience ou par la formation, à l'instar de la gestion des collections ou encore de l'accueil du public. Ainsi, en 2002, Dominique Arot affirmait les compétences partenariales comme « une nouvelle amplitude¹⁰⁷ » du métier de bibliothécaire. Pourtant, les bibliothécaires sont nombreux à ne pas avoir été formés sur ce sujet. Ainsi, sur 51 répondants à notre questionnaire, 33 personnes déclarent n'avoir jamais suivi de formation sur la gestion de projets ou le partenariat. Parmi les personnes qui ont bénéficié d'une formation, il s'agit autant de formation initiale, telles que des DUT ou des masters, que de formation continue ; sont évoquées notamment les formations du CNFPT¹⁰⁸ et les formations proposées par les bibliothèques départementales.

Le rapport *Les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation*, édité en 2022 par le Ministère de la Culture et le CNFPT, met en évidence l'importance de la formation dans les pratiques des bibliothécaires. Le rapport relève une corrélation entre le faible taux de formation d'une équipe et l'absence de partenariats de leur bibliothèque : « On observe qu'une formation très faible se traduit systématiquement par un nombre d'inscrits extrêmement bas, un service de prêt très peu utilisé et des partenariats quasiment inexistant. À l'inverse, les personnels des bibliothèques les plus formés développent de nombreux partenariats et comptabilisent beaucoup plus de prêts.¹⁰⁹ » De plus, les professionnels des bibliothèques se forment en moyenne davantage que les autres agents territoriaux ; les bibliothèques employant plus de 25 agents bénéficient des meilleurs taux de formation. Le rapport souligne cependant l'implication des bibliothèques départementales dans la formation des professionnels et bénévoles des petites bibliothèques de moins de cinq salariés. En effet, la formation des personnels des bibliothèques est l'une des missions des bibliothèques départementales, compétence obligatoire des départements, comme le réaffirme la loi Robert du 21 décembre 2021 : « Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département : [...] 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs

¹⁰⁷ AROT Dominique, *op. cit.*

¹⁰⁸ Centre national de la fonction publique territoriale

¹⁰⁹ *Les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation* [en ligne]. Ministère de la Culture et Centre National de la Fonction Publique Territoriale. 2022 [consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediathèque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliothèques-territoriales>>

occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements¹¹⁰ » (Article 10).

De plus, Eloïse Coron, coordinatrice de l'action culturelle à la bibliothèque de la Croix-Rousse, souligne que le partenariat ne permet pas d'alléger la charge de travail des salariés ; au contraire, construire un projet avec des partenaires demande plus de temps et d'énergie. « Mener un projet en partenariat c'est plus lent. C'est plus long. C'est plus difficile. Mais l'impact est plus fort.¹¹¹ » Ainsi, cette charge de travail doit être prise en compte dans la répartition du temps de travail des bibliothécaires. Cela est également souligné par Dominique Arot dans *Les partenariats des bibliothèques* :

À chaque fois qu'une bibliothèque dispose de moyens trop modestes en personnel, en locaux et en collections, non seulement elle se trouve en difficulté pour assumer ses missions de base, mais encore elle n'est plus en mesure de se poser comme l'initiateur ou le partenaire possible d'actions conduites avec ses correspondants.¹¹²

Demander aux agents de réaliser plus de travail en réseau signifie du temps supplémentaire passé à créer du lien, discuter les projets, monter des dossiers de demandes de subventions... Idéalement, une bibliothèque voulant développer de manière conséquente cette dimension partenariale devrait donc voir ses effectifs s'enrichir de nouveaux membres, afin de conserver la qualité de ses différents services tout en permettant aux bibliothécaires de prendre le temps nécessaire à l'instauration de partenariats solides. En ce sens, la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe, pour son projet de mise en place d'un fonds LGBTQIAP+, a engagé Florence Cochin pour deux contrats de trois mois. Un appel à projets du Ministère de l'égalité des chances de la région Bruxelloise a permis de financer ce recrutement, néanmoins très temporaire. L'équipe a ainsi rencontré des difficultés à maintenir la même dynamique de valorisation du fonds LGBTQIAP+ après son départ, car cela représentait une activité supplémentaire à gérer pour les bibliothécaires.

Plusieurs bibliothécaires et membres d'associations soulignent également les difficultés liées aux demandes de financements, qui se réalisent de plus en plus sur le mode des appels à projets, au détriment des subventions de fonctionnement, demandant alors aux structures un travail conséquent de justification des projets en amont, sans certitude d'obtenir les moyens nécessaires :

L'Etat et les structures publiques ne font plus vraiment de subventions de fonctionnement, c'est que des subventions de projet. Donc par exemple on a monté un projet, et on a fait une demande de subvention pour ce projet, et après on attend. Et en fait ça fait travailler avant, mais si la subvention on l'a pas, le projet se fera pas. [...] Il y a tout un tas d'étapes codifiées à passer, mais qui sont pas vraiment transparentes de l'extérieur. Il faut connaître les

¹¹⁰ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Légifrance [en ligne]. 21 décembre 2021 [consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>>

¹¹¹ Entretien avec Alexandre Caelles et Eloïse Coron, bibliothèque de la Croix-Rousse, Lyon (69), le 17 février 2022, 1h.

¹¹² AROT Dominique, *op. cit.*

bonnes personnes pour savoir comment il faut répondre, et souvent il faut aussi avoir un projet et mixer plein plein de subventions différentes. Donc avec un gros projet, genre 10 000€, on va dire vous on vous demande 1000€, vous on vous demande 300, enfin voilà, c'est absolument ultra compliqué et opaque finalement, plutôt que si on avait des vraies subventions de fonctionnement, et qu'après on rende des comptes par rapport à ce qu'on a fait.¹¹³

Les problématiques liées aux financements amènent également à interroger la question de la rémunération. 92% des répondants à notre questionnaire, soit 47 personnes sur 51, déclarent que l'association partenaire n'a pas été rémunérée par la médiathèque. En effet, une action rémunérée semble le plus souvent considérée comme une prestation, et non comme un partenariat. Considérant le fait que les associations peuvent également recevoir des subventions publiques, et que le partenariat est censé profiter aux deux partenaires, les actions co-construites avec des partenaires associatifs sont majoritairement non rémunérées. Pourtant, dans nos entretiens, nous avons constaté que ce n'est pas toujours si évident. En effet, plusieurs bénévoles soulignent le travail important que génèrent pour eux les partenariats avec des structures publiques, et auquel il est plus facile d'accorder du temps et des moyens s'ils amènent un soutien financier pour l'association. La rémunération peut ainsi parfois être le signe que la bibliothèque reconnaît et soutient le travail effectué ; en ce sens, dès les premiers ateliers qui lui ont permis de mieux adapter son offre, la fondatrice d'Archilude a été rémunérée grâce à des subventions proposées par la ville pour les ateliers réalisés à la médiathèque. Ces questions financières sont alors à adapter au cas par cas, selon les situations des partenaires et le type d'actions menées. En effet, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un partenariat que les actions doivent être financées à parts égales ; il semble important de s'interroger sur les modalités de financements des actions et de pouvoir en discuter, en prenant en compte les besoins exprimés.

Ainsi, si nous aspirons à des partenariats structurés, ambitieux, cohérents, il est nécessaire de donner aux bibliothécaires les moyens de ces ambitions, en les formant à la démarche partenariale et en investissant dans l'emploi d'effectifs suffisants pour leur permettre de mettre en place ces projets sans laisser de côté les autres missions de la bibliothèque. Le travail partenarial serait également facilité par des démarches de financements simplifiées et mieux adaptées aux besoins des associations et des bibliothèques.

2. DU MILITANTISME DANS L'INSTITUTION BIBLIOTHEQUE

Nous avons vu que le partenariat soulève des questions concrètes d'organisation entre structures différentes. De plus, la création de partenariats avec des associations et des personnes se considérant comme militantes peut soulever des difficultés pour la bibliothèque en tant qu'institution publique. D'une part, la volonté de la bibliothèque de travailler avec ces associations peut apparaître comme suspecte, soulevant des réticences de la part de ses interlocuteurs. D'autre part, les bibliothécaires peuvent se questionner sur leur légitimité à travailler avec des

¹¹³ Extrait d'entretien, anonymisé

associations ou collectifs qui revendiquent un positionnement politique, ce qui soulève la question de la neutralité des bibliothécaires. Accueillir une association militante dans la bibliothèque, est-ce prendre une posture militante ? Parmi les bibliothécaires ayant travaillé avec ce type d'associations, la question divise. Ainsi, pour l'une des bibliothécaires, travailler spécifiquement sur certains sujets, dans la constitution des collections comme dans la programmation d'animations, correspond à une forme de militantisme :

Il y a une forme de militantisme, puisque ça veut dire que nous on est convaincus qu'il y a une nécessité d'échanger, pour une question d'ouverture d'esprit, de tolérance, d'acceptation. Donc ça, ça couvre l'immigration, la transidentité, les questions de féminisme, et oui il y a forcément à un moment une part de militantisme quand on veut programmer ça, c'est aussi parce qu'on veut convaincre.¹¹⁴

Une autre personne interrogée déclare que son militantisme réside dans son choix d'exercer le métier de bibliothécaire, dans lequel l'inclusion et la démocratie sont des valeurs centrales, pas seulement personnelles mais institutionnelles : « Moi je considère juste que c'est notre mission. Nous sommes une bibliothèque publique, c'est dans notre nom. Qu'est-ce que ça dit de nous si en tant que bibliothèque publique, on va priver une partie des publics d'une information dont ils ont besoin, dont ils ont envie ?¹¹⁵ » Proposer des services inclusifs pour tous et porter des valeurs démocratiques seraient alors des éléments constitutifs de son métier, et non une revendication personnelle. Quelle est le rôle de la bibliothèque publique face aux grands sujets de société ? Sous quelles formes le militantisme associatif peut-il s'intégrer aux actions dans la bibliothèque municipale ? En tant qu'institution publique, quelles précautions prendre pour travailler avec une association militante ?

a. Les grands principes des bibliothèques territoriales dans la loi française

La bibliothèque municipale a un statut politique assez particulier ; les bibliothécaires sont partagés entre les textes internationaux sur les bibliothèques, leurs valeurs professionnelles profondes, et leur statut de fonctionnaires ou de salariés travaillant pour une collectivité, qui les oblige à appliquer les directives données par les élus, sauf dans le cas où « l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public¹¹⁶ ». La loi Robert du 21 décembre 2021 a permis la mise en place d'un cadre clair concernant les missions des bibliothèques territoriales, affirmant dans l'article 1 les grands principes des bibliothèques publiques, auxquels les collectivités territoriales ne peuvent donc pas

¹¹⁴ Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, 1h.

¹¹⁵ Entretien avec Florence Cochin et Kevin Aguilar San Feliz, bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 février 2022, en visioconférence, 1h20.

¹¹⁶ *Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*. Loi dite loi Le Pors. Légifrance [en ligne]. Mis à jour le 01 mars 2022 [consulté le 08 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000504704>>

contrevenir : « Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public.¹¹⁷ » Le principe de pluralisme des collections est réaffirmé dans l'article 5, mettant en évidence la nécessité de l'absence de pressions extérieures dans les choix de politique documentaire :

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance.¹¹⁸

L'article 7 de la loi précise que les partenariats des bibliothèques, au même titre que la politique documentaire, sont tout de même présentés devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale, et que cette présentation peut être suivie d'un vote. Les élus ont donc bien un droit de regard et d'approbation des décisions prises par les bibliothécaires. Cette position entre idéaux éthiques et hiérarchie du service public est une question bien présente dans le monde des bibliothèques français ; l'association des bibliothécaires de France a ainsi créé un comité d'éthique, visant à apporter aux bibliothécaires un éclairage sur « les faits mettant en cause la qualité et la nature du service public des bibliothèques dans leur mission reconnue de diffusion, de partage et d'animation des connaissances humaines permettant à chaque citoyen de s'épanouir selon son propre choix¹¹⁹ », et a publié le vademecum *Se positionner dans sa collectivité*¹²⁰, outil rappelant les droits et obligations des personnels des bibliothèques vis-à-vis de leur hiérarchie administrative et de l'organe exécutif de leur collectivité. Nous pouvons noter que parmi les bibliothécaires rencontrés, aucun n'a observé de réticences de sa collectivité dans la mise en place de son projet de partenariat.

Par ailleurs, l'article 5 de la loi Robert nous permet également de mettre en exergue que la constitution des collections des bibliothèques s'appuie sur le pluralisme, à travers des contenus variés ; ainsi, la neutralité ne s'oppose pas à la présence de contenus aux opinions tranchées, dans une sorte de « juste milieu », d'avis modéré, qui représenterait l'opinion moyenne.

¹¹⁷ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Légifrance [en ligne]. 21 décembre 2021 [consulté le 04 mars 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>>

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ ABF. Comité d'éthique [en ligne]. Mis à jour le 23 juillet 2021 [consulté le 04 mars 2023]. Disponible à l'adresse : <<http://abf.asso.fr/4/119/242/ABF/comite-d-ethique>>

¹²⁰ ABF. *Se positionner dans la collectivité : vademecum à destination des personnels de bibliothèque* [en ligne]. Avril 2016 [consulté le 16 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_se_positionner_collectivite.pdf>

b. Neutralité et pluralisme : Toutes les voix doivent-elles être portées dans la bibliothèque ?

Hugo Jamard, de l'association Lyon à Double-Sens, admet avoir été agréablement surpris de la proposition de la bibliothèque de Lyon de travailler sur le thème du féminisme en réalisant une lecture collective de bell hooks, qu'il caractérise comme « assez située politiquement. » Il ne s'attendait pas forcément à ce qu'une bibliothèque publique propose une exploration de l'œuvre de cette autrice. Pourquoi mettre en avant à travers une animation cette œuvre fortement engagée ?

R. David Lankes, professeur américain en bibliothéconomie et auteur du livre *The New Librarianship Field Guide*¹²¹, accorde une importance particulière à la notion de communauté ; les bibliothécaires travaillent pour la communauté, mais aussi avec elle, visant notamment l'empowerment. To empower, parfois traduit en français par le néologisme *empouvoirer*, signifie responsabiliser, autonomiser, donner du pouvoir. La démarche de faire entrer le militantisme dans la bibliothèque peut s'inscrire dans cette idée d'émancipation collective, par la valorisation des initiatives citoyennes. En exposant les collages féministes, les bibliothécaires de la Croix-Rousse ont constaté la venue de nouveaux publics, qui ont identifié la bibliothèque comme un lieu qui leur est destiné, où leurs valeurs sont représentées :

Dès que t'es dans les questions de société, un peu différent de ce qu'on fait d'habitude en fait, tu ramènes des gens nouveaux, qui du coup se reconnaissent dans l'institution. Qui disent « c'est bien la première fois que vous parlez de féminisme, ça fait plaisir. Merci beaucoup. » C'est pareil quand tu parles de sujets religieux ou de diversité culturelle, et c'est là que tu te rends compte qu'en tant que bibliothèque des fois, est-ce qu'on traite pas un peu tout le temps des mêmes sujets, pour des publics qui sont très limités en fait, et qui s'adressent aux personnes blanches, cis, etc. Ça met des claques professionnellement. Si ça fait autant de bruit, c'est peut-être aussi qu'on le fait pas assez souvent.¹²²

Ainsi, des sujets qui pourraient être perçus comme controversés ou minoritaires reflètent la réalité et les opinions d'une partie de la population. Les prendre en compte permet alors à un nouveau public de se reconnaître dans l'institution bibliothèque. La rencontre entre des personnes de milieux sociaux variés est alors favorisée :

Pour nous, une bibliothèque ça touche des publics extrêmement mixtes, donc c'est aussi un lieu qui nous paraît super favorable pour faire se rencontrer des gens avec des expériences de vie et des réalités quotidiennes très différentes. Et ça je pense que c'est ce qui est le plus riche en éducation populaire en fait, c'est quand des gens se rencontrent.¹²³

¹²¹ LANKES, R. David. *The New Librarianship Field Guide*. Cambridge, Massachusetts : The MIT Press. 2015.

¹²² Entretien avec Alexandre Caelles et Eloïse Coron, bibliothèque de la Croix-Rousse, Lyon (69), le 17 février 2022, 1h.

¹²³ Entretien avec Hugo Jamard, bénévole dans l'association Lyon à Double-Sens (69), le 03 février 2022, 35 minutes.

Cette question peut néanmoins en soulever une autre : peut-on mettre en avant toutes les opinions dans la bibliothèque ? Des usagers en désaccord avec l'exposition des collages féministes à la bibliothèque de la Croix-Rousse ont ainsi argué que les bibliothécaires n'auraient pas affiché des citations considérées comme d'extrême-droite, comme ils se le sont permis avec des messages situés politiquement à gauche (tels que « PMA pour toustes »). Ces usagers ne se sentaient pas représentés dans le message qu'ils voyaient comme porté par la bibliothèque. La place des opinions d'extrême-droite dans la liberté d'expression est un débat loin d'être clos, et qui n'est pas le cœur de notre sujet et n'a pas vocation à être résolu dans ce mémoire. Néanmoins, la question surgit lorsque l'on évoque la possibilité de proposer des contenus militants dans la bibliothèque. Lorsque la bibliothèque met en avant ces messages, les soutient-elle ? Quelles sont les limites concernant le contenu que la bibliothèque peut donner à voir ? Nous allons donc nous appuyer sur le contexte français mais aussi sur une vision plus décentrée de celui-ci pour proposer quelques pistes de réponses.

Denis Merklen, dans l'article *Is the Library a Political Institution? French Libraries Today and the Social Conflict between Démocratie and République*, amène l'idée que le questionnement des bibliothécaires français sur leur position provient de la tension entre deux paradigmes, que sont la République et la démocratie. Il résume ainsi l'écart entre ces deux conceptions : « Is the library an institution of the République, and if so does it represent a cultural/societal/political space that is beyond conflicts? Or is the library a democratic, open, and diverse institution in which everyone, all citizens, can find their place?¹²⁴ » La bibliothèque est-elle être un espace neutre, « a separate sphere that does not naturally exist in civic society¹²⁵ », en tant qu'institution républicaine, ou bien au contraire un lieu de cohabitation et de débats, reflet de la société, où pourrait s'exprimer une diversité de points de vue ? En outre, si le bibliothécaire incarne la neutralité Républicaine, au-dessus des conflits de la société, pourrait-il en fait porter une opinion dominante et parfois contraire à l'éthique d'inclusion qui prévaut dans la profession ?

Cette question est notamment abordée dans la littérature américaine, où les bibliothécaires sont confrontés à une fracture grandissante dans la société entre démocrates et conservateurs. Anita Brooks Kirkland, bibliothécaire canadienne présidente de l'association *Canadian School Libraries*, évoque ainsi des lois passées dans certaines parties des Etats-Unis qui semblent contrevenir à l'éthique des bibliothécaires : « The chill is spreading, with many jurisdictions banning any teaching about racism in schools (Ray & Gibbons 2021). Being an anti-racist educator or librarian in many states is now basically against the law.¹²⁶ » En ce sens, R. David Lankes, professeur américain en bibliothéconomie et auteur du livre *The New Librarianship Field Guide*¹²⁷, propose une vision radicale du rôle des

¹²⁴ MERKLEN Denis. *Is the Library a Political Institution? French Libraries Today and the Social Conflict between Démocratie and République* [en ligne]. Library Trends 65, n°2. 2016 [consulté le 08 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.academia.edu/30959396/Is_the_Library_a_Political_Institution_French_Libraries_Today_and_the_Social_Conflict_between_D%C3%A9mocratie_and_R%C3%A9publique>

¹²⁵ MERKLEN Denis. *ibid.*

¹²⁶ BROOKS KIRKLAND Anita. Library neutrality as radical practice [en ligne]. *Synergy*, 2021, Vol. 19 N°2 [consulté le 10 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://slav.vic.edu.au/index.php/Synergy/article/view/536>>. Proposition de traduction : Le malaise s'étend, de nombreuses juridictions interdisant tout enseignement sur le racisme dans les écoles (Ray & Gibbons 2021). Dans de nombreux États, être un éducateur ou un bibliothécaire antiraciste est désormais contraire à la loi.

¹²⁷ LANKES, R. David. *The New Librarianship Field Guide*. Cambridge, Massachusetts : The MIT Press. 2015.

bibliothécaires. Il oppose deux visions du métier, dont la première est nommée « servant model ». Cette conception du métier de bibliothécaire le présente comme un exécutant des ordres définis par sa hiérarchie : « your mission is solely defined by the community, organization, or institution you serve. If you're hired by a town, then the town defines your mission. [...] It's the idea that, as a librarian, you carry out the will of the people you serve dispassionately without letting ideology or personal view color your work.¹²⁸ » R. David Lankes s'oppose fermement à cette conception du métier de bibliothécaire, et propose un idéal qu'il nomme « stewardship model ». Pour lui, la richesse des bibliothécaires vient en partie de leurs valeurs, telles que l'accès à l'information pour tous, et ils peuvent ainsi difficilement être neutres : « In this worldview, part of the worth of professionals is their values and perspectives. Good librarians aren't neutral: they are principled. Their work is about making things better, and therefore they must have a belief in what is better.¹²⁹ » En ce sens, Anita Brooks Kirkland, en prenant pour référence les contextes canadien et australien¹³⁰, met en avant que les bibliothécaires portent une vision radicale de la démocratie, des droits humains et de l'accès à l'information pour tous. Ainsi, l'inclusion active de communautés historiquement minorisées, à l'instar des communautés autochtones de ces deux pays, apparaît comme une volonté forte des bibliothécaires, qui ne peut être considérée comme neutre ni être placée sur un pied d'égalité avec des opinions au contraire sexistes, racistes ou LGBTphobes :

« They argue that actively promoting social justice, as the core ethics of librarianship demand, is not a neutral act. Being proactive about developing inclusive, diverse collections is not a neutral act. [...] Moving from the notion of the school library as a safe space for students who have no other place to seek refuge to a space that makes the full diversity of the student population feel welcome and engaged is not a neutral act. Being an anti-racist educator is not a neutral act. Neutrality cannot be achieved when varying perspectives and cultures continue to be underrepresented or have been historically misrepresented.¹³¹ »

En outre, Denis Merklen souligne que l'égalité est également une fondation importante de la République et de la démocratie française :

« More recently, public institutions in France now defend against gender inequalities and racial discrimination. The promotion of social equality is an

¹²⁸ *Ibid*, p. 19. Proposition de traduction : votre mission est uniquement définie par la communauté, l'organisation ou l'institution que vous servez. Si vous êtes embauché par une ville, alors la ville définit votre mission. [...] C'est l'idée que, en tant que bibliothécaire, vous exécutez la volonté des personnes que vous servez de façon impartiale, sans laisser d'idéologie ou de point de vue personnel colorer votre travail.

¹²⁹ *Ibid*, p. 20. Proposition de traduction : Dans cette vision du monde, une partie de la valeur des professionnels réside dans leurs valeurs et leurs perspectives. Les bons bibliothécaires ne sont pas neutres: ils ont des principes. Leur travail consiste à améliorer les choses, et ils doivent donc être convaincus de ce qui est le mieux.

¹³⁰ BROOKS KIRKLAND Anita. *op. cit.*

¹³¹ BROOKS KIRKLAND Anita. *ibid*. Proposition de traduction : Ils affirment que promouvoir activement la justice sociale, comme éthique fondamentale de la bibliothéconomie, n'est pas un acte neutre. Être proactif dans le développement de collections inclusives et diversifiées n'est pas un acte neutre. [...] Passer de la notion de bibliothèque scolaire comme espace sûr pour les élèves qui n'ont pas d'autre endroit où se réfugier à un espace qui permet à toute la diversité de la population étudiante de se sentir accueillie et engagée n'est pas un acte neutre. Être un éducateur antiraciste n'est pas un acte neutre. La neutralité ne peut être atteinte lorsque différentes perspectives et cultures continuent d'être sous-représentées ou ont été historiquement mal représentées.

important foundation of the French conception of the *République*, because equality is a necessary condition of *démocratie*. [...] As a political institution of the *République*, the library has two objectives: the promotion of the equality of access to culture of all citizens, and the creating and maintaining of public spaces in order to accomplish this.¹³² »

En ce sens, la valorisation d'idées ou de groupes qui amèneraient des personnes à se sentir rejetées dans l'espace public qu'est la bibliothèque apparaît comme problématique et contraire aux valeurs portées à la fois par les fondations du métier des bibliothécaires et par leurs missions au sein des bibliothèques publiques françaises. Néanmoins, rendre compte de l'existence d'une opinion ne signifie pas forcément la valoriser. Dans une intervention du cycle *Politique(s) et bibliothèques* proposé à la BPI en 2019, Marine Bedel, directrice de la bibliothèque des Champs libres et des bibliothèques de la ville de Rennes, évoque le travail de Jean-Luc Gautier-Gentès, inspecteur général des bibliothèques, et notamment l'idée de « neutralité par le vide » qui consisterait à éviter le débat en ne proposant que des contenus mesurés, sans s'intéresser aux opinions plus radicales pourtant présentes dans la société¹³³. La bibliothèque des Champs-Libres a alors choisi de revendiquer le pluralisme comme condition nécessaire de la démocratie, notamment à l'aide d'un kakémono mettant en évidence la présence d'ouvrages polémiques dans les collections, mis à disposition des citoyens mais ne représentant pas les opinions de la bibliothèque. De même, pour les bibliothécaires de la Croix-Rousse, exposer les collages signifiait s'emparer d'un fait de société, les collages exposés dans la rue à la vue de tous, et offrir des clés de compréhension au public sur le sujet. Eloïse Coron, responsable de l'action culturelle de la bibliothèque, affirme en ce sens qu'il aurait été tout à fait possible de proposer une exposition avec des opinions opposées, accompagnée de matériel critique, comme cela a été le cas pour les collages. Ainsi, il est possible d'ouvrir le débat en présentant un message porté par un groupe de personnes sans pour autant le revendiquer comme une vérité, mais au contraire en le questionnant.

En outre, la transparence sur les critères des choix de la bibliothèque permet à la fois un soutien pour les bibliothécaires, qui peuvent ainsi justifier les choix faits auprès du public sans avoir à engager leur opinion personnelle, et plus de démocratie, comme Dominique Lahary le souligne dans la table ronde *Les bibliothèques à la croisée des politiques publiques*¹³⁴. En effet, il explique que toutes les actions mises en place par des services publics, dont la bibliothèque, font partie des politiques publiques. Énoncer clairement les orientations de ces politiques est alors gage de plus de transparence démocratique. Ainsi, Anita Brooks Kirkland affirme que la neutralité, valeur radicale des bibliothécaires, consiste en fait à s'appuyer sur des critères objectifs dans le choix des ressources, et non sur les valeurs personnelles des bibliothécaires :

¹³² MERKLEN Denis. *op. cit.*

¹³³ *Politique(s) et bibliothèques : des bibliothécaires engagés pour la démocratie ?* [audio en ligne]. BPI. 21 novembre 2019 [consulté le 03 mars 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://replay.bpi.fr/captations/politiques-et-bibliothèques/politiques-et-bibliothèques-des-bibliothécaires-engagés-pour-la-démocratie/>>

¹³⁴ *Politique(s) et bibliothèques – Les bibliothèques à la croisée des politiques publiques* [audio en ligne]. BPI. *op. cit.*

« Libraries and school districts should have published criteria for the selection of resources, and those criteria should be guided by the rights and freedoms guaranteed in our national constitutions and human rights codes. Neutrality means selecting according to these criteria, unbiased by personal beliefs. Likewise information should be organized to ensure rather than impede access. Whether or not you think students should be reading certain books, if they were selected according to the library's selection criteria, it is unethical to restrict access.¹³⁵ »

Pour la politique documentaire mais aussi pour les différents projets menés, pouvoir s'appuyer sur les orientations d'un projet d'établissement rédigé et validé par la hiérarchie et la collectivité est ainsi un avantage précieux pour les bibliothécaires. L'une des bibliothécaires rencontrées souligne d'ailleurs la frustration d'arriver dans un établissement où il n'y a pas de projet global auquel se référer pour orienter et justifier ses choix.

Ainsi, la bibliothécaire qui hésite à accueillir à mettre en avant une action peut se questionner sur les orientations définies dans le projet d'établissement s'il existe, mais aussi aux valeurs portées et leur adéquation avec la valeur fondamentale d'égalité portée par l'éthique des bibliothécaires et la République française. Nous pouvons également garder à l'esprit que représenter une opinion dans la bibliothèque ne signifie pas offrir une validation à celle-ci ; tout dépend de la façon dont elle est présentée et accompagnée. Les bibliothécaires de la Croix-Rousse qui portaient le projet de partenariat avec le groupe de collages féministes ont ainsi pris le temps d'expliquer à l'équipe le contexte du projet lors de l'installation de l'exposition, en leur indiquant le positionnement de la bibliothèque par rapport aux collages et des éléments de réponse collective aux éventuelles critiques des usagers.

c. L'impact du statut institutionnel de la bibliothèque sur le travail avec des associations militantes

Pour une association militante qui vise à avoir un impact politique, travailler en partenariat avec une structure publique n'est pas forcément une évidence. Dans l'article *Is the Library a Political Institution? French Libraries Today and the Social Conflict between Démocratie and République*, Denis Merklen interroge le statut particulier des bibliothèques dans le contexte politique français. Il met en avant que les bibliothèques en France ont d'abord été des bibliothèques populaires, militantes, et sont progressivement devenues des institutions professionnelles, soutenues par des budgets publics et gérées par du personnel issu d'un cursus académique, embauché par les collectivités. L'article se concentre sur le lien entre la bibliothèque et les classes populaires, caractérisant les bibliothécaires comme faisant partie d'un groupe social lié à la culture de l'écrit :

¹³⁵ BROOKS KIRKLAND, Anita. *op. cit.* Proposition de traduction : Les bibliothèques et les districts scolaires devraient avoir des critères publiés pour la sélection des ressources, et ces critères devraient être guidés par les droits et libertés garantis dans nos constitutions nationales et nos codes des droits de l'homme. La neutralité signifie sélectionner les ressources en fonction de ces critères, sans parti pris pour les croyances personnelles. De même, l'information devrait être organisée de manière à en garantir l'accès plutôt qu'à l'entraver. Que vous pensiez ou non que les étudiants devraient lire certains livres, s'ils ont été sélectionnés selon les critères de sélection de la bibliothèque, il est contraire à l'éthique d'en restreindre l'accès.

« The first step we need to take toward clarification is to keep in mind that we ourselves— librarians, teachers, journalists, sociologists—are all part of a specific social group, earning our living and asserting our social status in connection with a written culture and the world of books. Most importantly, politicians belong to the same social group that depends on a written culture.¹³⁶ »

Ainsi, tout comme la classe politique, la bibliothèque est associée à l'écrit, ce qui peut créer de la distance avec des groupes sociaux ne se reconnaissant pas dans cette culture écrite. Nous pouvons souligner que le lien avec des militants ne soulève pas les mêmes problématiques ; en effet, l'ouvrage *Sociologie du monde associatif* met en avant plusieurs études révélant une surreprésentation des classes supérieures dans les associations. Ainsi, en 1988, François Héran relève que les cadres et professions intermédiaires sont particulièrement présents dans le monde associatif ; en 2017, Lionel Prouteau ré-affirme que « le capital scolaire apparaît comme fondamental dans l'engagement associatif, pour les pays occidentaux de manière générale. La probabilité de participer à une association s'élève avec le niveau de diplôme, ainsi qu'avec celui des revenus domestiques.¹³⁷ » Ainsi, les partenaires associatifs s'inscrivent également globalement dans ces groupes sociaux liés à la culture de l'écrit. Néanmoins, d'autres aspects de l'article de Denis Merklen nous éclairent sur les potentielles difficultés liées au statut institutionnel de la bibliothèque. L'auteur affirme ainsi que la société française est assez binaire dans sa représentation des institutions, et que pour les citoyens, celles-ci sont soit avec eux, soit contre eux : « French institutions are either with them or against them. Are libraries aligned with its citizens, or are they aligned with the schools, the police, the press, and/or the politicians?¹³⁸ » C'est la question qui peut surgir pour les militants d'associations, lorsque la bibliothèque leur propose un partenariat : la bibliothèque représente-t-elle l'Etat ou les citoyens ?

Une militante de Collages Féministes Lyon souligne que le collectif a déjà été sollicité par une mairie pour une action, que les membres du collectif ont refusée, la considérant comme du pinkwashing¹³⁹. Elle considère comme assez « incongrues » les approches politiques réalisées en direction de plusieurs groupes de collages de différentes villes françaises, dans la mesure où ces collectifs dénoncent les politiques publiques, et réalisent des actions illégales, sur le mode de la désobéissance civile. En ce sens, la proposition de la bibliothèque de réaliser une exposition a été longuement débattue au sein du collectif avant d'être acceptée. Finalement, trois arguments ont poussé à accepter la proposition : la grande liberté laissée par la bibliothèque dans la conception de l'exposition, l'absence de sentiment d'utilisation du collectif pour l'image de la bibliothèque, mais une réelle volonté de

¹³⁶ MERKLEN Denis. *op. cit.* Proposition de traduction : Le premiers pas que nous devons faire vers la clarification est de garder à l'esprit que nous - les bibliothécaires, les enseignants, les journalistes, les sociologues - faisons tous partie d'un groupe social spécifique, gagnant notre vie et affirmant notre statut social en lien avec la culture de l'écrit et le monde des livres. Plus important encore, les politiciens appartiennent au même groupe social qui repose sur la culture de l'écrit.

¹³⁷ COTTIN-MARX Simon. *op. cit.*

¹³⁸ MERKLEN Denis. *op. cit.* Proposition de traduction : Les institutions françaises sont soit avec eux, soit contre eux. Les bibliothèques sont-elles du côté des citoyens, ou de celui des écoles, de la police, de la presse, et/ou des politiciens ?

¹³⁹ Le Wiktionnaire, dictionnaire libre et collaboratif, définit le pinkwashing comme un « procédé mercatique utilisé par un État, organisation, parti politique ou entreprise dans le but de se donner une image progressiste et engagée pour les droits LGBTI. » Wiktionnaire [en ligne]. Mis à jour le 18 juin 2022 [consulté le 04 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://fr.wiktionary.org/wiki/pinkwashing>>

mettre en avant les collages, à l'inverse de certaines propositions politiques, et la distinction faite entre des élus et des salariés d'une bibliothèque publique, qui ne font pas partie de la sphère politique.

Pour l'association Lyon à Double Sens, les mêmes questionnements n'ont pas surgi, car la vocation de l'association est justement de proposer des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité dans divers contextes, et l'association est soutenue par divers acteurs publics comme la ville de Lyon, la métropole du Grand Lyon, le département du Rhône, la Région Auvergne Rhône-Alpes¹⁴⁰. Néanmoins, la question de la liberté et de l'absence d'instrumentalisation par la bibliothèque revient comme un point positif important :

C'était super agréable de se dire : à la fois on est inclus dans une communication plus large donc on peut bénéficier de ça, et en même temps, on n'a pas non plus à devoir faire des choses obligatoires car telle personne importante va venir et qu'il faut absolument lui donner des gages, ce qui peut arriver dans d'autres structures où on peut être sollicités et où on attend de nous des choses vraiment plus précises. Là, il y avait une vraie liberté. On sentait pas qu'il y avait d'attentes autres que proposer un espace d'échange et de discussions autour du féminisme à travers un livre.¹⁴¹

Cette action a également permis à l'association de se questionner à nouveau sur ses partenariats institutionnels, aspect qui avait pu être laissé de côté pour se concentrer sur d'autres actions. Organiser de tels partenariats amène un changement d'image de la bibliothèque, perçue comme plus ouverte sur la société et acceptant de désacraliser le livre ; une évolution de l'institution qui apparaît parfois comme évidente pour les bibliothécaires, mais pas forcément pour le grand public :

Nous on était super contents de base déjà de faire un arpentage, [...] notamment dans un lieu comme une bibliothèque, où on se dit sans doute que les gens qui travaillent ou qui sont usagers de ces lieux-là ont un rapport au livre sans doute assez fort, qui fait que quand on leur propose de déchirer un livre pour en partager le contenu, on se dit que c'est pas forcément ce qui est accepté ou ce qui est simple à faire. [...] Je pense qu'il y a 5 ans, 10 ans, qu'une structure très instituée, entièrement financée par des fonds publics, sollicite pour faire une action sur la question du féminisme, notamment en étant ouverts à toutes les manières possibles d'aborder cette question... [...] moi oui ça m'a surpris, je me suis dit ok, intéressant, quand même, ça peut arriver, parfois.¹⁴²

Monter un partenariat a alors permis aux personnes des deux structures de mieux se connaître, et de découvrir ce qui les anime, derrière les présupposés qu'elles pouvaient avoir. Ainsi, les personnes impliquées sont amenées à

¹⁴⁰ *Lyon à Double sens et ses partenaires* [en ligne]. Lyon à Double Sens. [consulté le 24 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.lyonadoublesens.com/partenaires-lads>>

¹⁴¹ Entretien avec Hugo Jamard, bénévole dans l'association Lyon à Double-Sens (69), le 03 février 2022, 35 minutes.

¹⁴² *Ibid.*

III. Comment s'engager dans le partenariat ? Des enjeux pour la bibliothèque

« recomplexifier le réel », selon la formule du militant, en confrontant leur expérience partenariale aux idées préconçues qu'elles pouvaient avoir sur l'institution ou l'association. Le partenariat permet ainsi une insertion réelle de la bibliothèque dans la vie locale, en apprenant à connaître les acteurs du territoire au-delà de la première impression. Néanmoins, la bibliothèque doit être prudente concernant le sentiment d'instrumentalisation qui peut surgir chez les acteurs associatifs ; la création de ces liens devrait se réaliser dans une démarche de co-construction, en prenant garde à ne pas donner l'impression de vouloir tronquer le message de l'association pour répondre à des enjeux politiques.

CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous avons pu explorer des exemples de partenariats entre bibliothèques et associations, à travers des actions variées telles que la mise en place d'un fonds LGBTQIAP+, de sessions de jeux de société et de sensibilisations ludiques à l'architecture, ou encore une exposition de collages féministes. Ainsi, ces partenariats s'affirment comme une pratique fréquente et largement perçue comme positive par les bibliothécaires. L'insertion de la bibliothèque municipale au sein d'un réseau de partenaires de tous types constitue en effet un atout pour son développement, et un aspect important de son inscription dans la vie démocratique du territoire. Les associations regroupent une multiplicité de voix et de savoir-faire, que la bibliothèque peut prendre en compte pour améliorer les services proposés aux habitants. Le partenariat permet alors de mutualiser les moyens d'actions, en termes de compétences, de réseaux de communication, d'espaces et de matériels. De plus, la valorisation des associations du territoire, et par là même des projets émanant des citoyens, s'affirme comme l'une des manières de porter les valeurs de citoyenneté et de démocratie qui sont au cœur des missions des bibliothèques. La bibliothèque peut alors être un haut lieu de débat démocratique, qui accueille de multiples idées, donne des clés pour leur compréhension et permet leur critique.

Cet idéal nécessite néanmoins de considérer les réticences qui peuvent émaner des associations face à la portée symbolique de l'institution qu'est la bibliothèque : si les bibliothécaires sont souvent critiques de l'idée d'une culture légitime unique, la bibliothèque n'en représente pas moins dans beaucoup d'esprits un lieu de savoirs institutionnels. Les bibliothécaires devront alors faire attention à ne pas donner le sentiment d'instrumentaliser l'association en altérant son message ou en se l'appropriant. Les contraintes concrètes découlant du travail en partenariat peuvent également représenter des freins, notamment pour les bénévoles : temps consacré, gestion des imprévus, acceptation de compromis, ressources financières à mobiliser. La bibliothèque pourra prendre en compte cet aspect en proposant des conditions agréables et facilitantes pour les partenaires, comme de la flexibilité sur les horaires et lieux de réunion et la prise en charge des frais afférents, selon le contexte. Il est ainsi important de reconnaître l'altérité du partenaire et de se questionner en amont sur ses motivations et sur les difficultés potentiellement soulevées par le projet. Une communication régulière, ainsi que l'importance accordée à la souplesse et à la chaleur des rapports humains, sont relevées comme étant des conditions majeures de satisfaction et de réussite des partenariats.

Nous espérons que la lecture de ce travail inspirera des bibliothécaires à mener des collaborations avec des associations, partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de projets dynamiques et innovants, à l'image des 22 millions de citoyens qui s'engagent aujourd'hui dans le monde associatif en France.

BIBLIOGRAPHIE

Les associations

COTTIN-MARX Simon. *Sociologie du monde associatif*. Paris : La Découverte. « Repères ». 2019.

COTTIN-MARX Simon, HÉLY Matthieu, JEANNOT Gilles et al. « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. » *Revue française d'administration publique* [en ligne]. 2017/3 (N° 163), p. 463-476 [consulté le 16 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-3-page-463.htm>>

LOCHARD Yves et SIMONET Maud. « 23. Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels ». *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis* [en ligne]. Paris : Didier Demazière éd., La Découverte. « Recherches ». 2009 [consulté le 20 décembre 2022] Disponible à l'adresse : <<https://www.cairn.info/sociologie-des-groupes-professionnels--9782707152145-page-274.htm>>

Les partenariats

AROT Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. Paris : Association pour la diffusion de la pensée française. 2002.

Coopération entre bibliothèques [en ligne]. 2014 [consulté le 07 octobre 2022]. Enssib. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/parteneriat>>

MOKRANE Mehdi. *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle*. Mémoire de conservateur. ENSSIB [en ligne]. 2007 [consulté le 07 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/911-parteneriat-et-cooperation-dans-le-domaine-de-l-action-culturelle.pdf>>

LAHARY Dominique. *Esquisse d'une théorie du partenariat pour servir dans la pratique*. Site professionnel de Dominique Lahary [en ligne]. 2005 [consulté le 20 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://www.lahary.fr/pro/adbdp/lahary-adbdp-2005.pdf>>

CORDIER Marie-Pierre. *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*. Mémoire de conservateur. ENSSIB [en ligne]. 2012 [consulté le 27 juin 2022] . Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56776-l-alphabetisation-des-migrants-dans-les-bibliotheques-publiques-actions-parteneriats.pdf>>

DARLEGUY Pauline, *Quelles chartes pour quels partenariats ? Réflexion à partir de la Bibliothèque Goutte d'Or de la Ville de Paris*. Mémoire de bibliothécaire. ENSSIB [en ligne]. 2006 [consulté le 27 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2006-quelles-chartes-pour-quels-partenariats-reflexion-a-partir-de-la-bibliotheque-goutte-d-or-de-la-ville-de-paris.pdf>>

ALIX Yves. « Bibliothèques et associations : du partenariat au réseau culturel ». *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF) [en ligne]. 2005 [consulté le 24/10/2022]. n° 2. Disponible à l'adresse : <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0090-005>>

Bibliothèques et démocratie

LANKES, R. David. *The New Librarianship Field Guide*. Cambridge, Massachusetts : The MIT Press. 2015.

ABF. *Se positionner dans la collectivité : vademecum à destination des personnels de bibliothèque* [en ligne]. Avril 2016 [consulté le 16 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_se_positionner_collectivite.pdf>

MERKLEN Denis. « Is the Library a Political Institution? French Libraries Today and the Social Conflict between Démocratie and République. » *Library Trends* 65, n°2 [en ligne]. 2016 [Consulté le 08 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.academia.edu/30959396/Is_the_Library_a_Political_Institution_French_Libraries_Today_and_the_Social_Conflict_between_D%C3%A9mocratie_and_R%C3%A9publique>

BROOKS KIRKLAND Anita. « Library neutrality as radical practice » [en ligne]. *Synergy*, 2021, Vol. 19 N°2 [consulté le 10 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://slav.vic.edu.au/index.php/Synergy/article/view/536>>

BATS Raphaëlle. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib [en ligne]. 2015.[consulté le 07 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/4257>>.

66e congrès | 17-19 juin 2021 | *Bibliothèques inclusives, bibliothèques solidaires* ? ABF [en ligne]. Mis à jour le 2 mars 2022 [consulté le 9 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.abf.asso.fr/2/195/832/ABF/66e-congres-17-19-juin-2021-bibliothèques-inclusives-bibliothèques-solidaires->>>

Politique(s) et bibliothèques – Les bibliothèques à la croisée des politiques publiques [audio en ligne]. BPI. 21 novembre 2019 [consulté le 28 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://replay.bpi.fr/captations/politiques-et-bibliothèques/politiques-et-bibliothèques-les-bibliothèques-a-la-croisee-des-politiques-publiques/>>

Politique(s) et bibliothèques : des bibliothécaires engagés pour la démocratie ? [audio en ligne]. BPI. 21 novembre 2019 [consulté le 03 mars 2023]. Disponible à

l'adresse : <<https://replay.bpi.fr/captations/politiques-et-bibliotheques/politiques-et-bibliotheques-des-bibliothecaires-engages-pour-la-democratie/>>

Sociologie des savoirs

SINTOMER Yves. « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? ». *Raisons politiques* [en ligne]. 2008/3 (n° 31) [consulté le 28 décembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm>>

LALANDE Aude. « Savoirs « profanes » et savoirs « savants » : jeux de miroir dans le cabinet médical ». *Nouvelle revue de psychosociologie* [en ligne]. 2016/1 (N° 21) [consulté le 29 décembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2016-1-page-75.htm>>

JORRO Anne et TUTIAUX-GUILLON Nicole. « Savoirs profanes, savoirs scientifiques dans la formation des enseignants : introduction. » *TransFormations : Recherches en éducation et formation des adultes* [en ligne]. 5 février 2019 [consulté le 19 décembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02008280/document>>

Jérôme Lamy. « Savoirs militants ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [en ligne], 138. Mis en ligne le 01 juin 2018 [consulté le 13 mars 2023]. Disponible à l'adresse : <<http://journals.openedition.org/chrhc/6773>>

SOURCES

Lois et traités

Conseil Constitutionnel. *Décision n° 71-44 DC du 16 juillet 1971* [en ligne]. 16 juillet 1971. [Consulté le 17 juin 2022] Disponible sur : <<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1971/7144DC.htm>>

Académie de Nancy-Metz. *Loi 1901 - Loi 1908* [en ligne]. Mis à jour en septembre 2021. [Consulté le 10 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.ac-nancy-metz.fr/loi-1901-loi-1908-122954>>

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Légifrance [en ligne]. 1er juillet 1901. [Consulté le 14 juin 2022]. Disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000497458/2021-08-26/#LEGISCTA000006084158>>

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. Légifrance [en ligne]. Mis à jour le 01 mars 2022 [Consulté le 08 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000504704>>

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Légifrance [en ligne]. 21 décembre 2021. Disponible à l'adresse : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>> [consulté le 19 juin 2022]

Cour européenne des Droits de l'Homme. *Convention européenne des droits de l'homme* [en ligne]. Mis à jour le 1er août 2021. [Consulté le 17 juin 2022]. Disponible sur : <https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf>

Manifestes et chartes :

IFLA, UNESCO. *Manifeste de l'UNESCO sur la Bibliothèque Publique 1994*. IFLA [en ligne]. 1994 [consulté le 19 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://repository.ifla.org/handle/123456789/170>>

Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*. 7 novembre 1991.

ABF. *Code de déontologie des bibliothécaires* [en ligne]. Mis à jour le 23 novembre 2020 [consulté le 10 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires>>

ABF. *Manifeste : la bibliothèque est une affaire publique* [en ligne]. Mis à jour le 28 novembre 2016. [consulté le 27 juin 2022]. Disponible sur : <<http://www.abf.asso.fr/6/46/247/ABF/manifeste-la-bibliotheque-est-une-affaire-publique>>

ABF. [Communiqué] *Candidat·e·s aux élections, engagez-vous pour les bibliothèques !* [en ligne]. Mis à jour le 15 février 2020 [consulté le 23 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<http://abf.asso.fr/1/22/850/ABF/-communiquer-candidates-aux-elections-engagez-vous-pour-les-bibliotheques->>

Rapports ministériels :

Ministère de la Culture. *Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016* [en ligne]. 15 juin 2017 [consulté le 18 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>>

Ministère de la Culture et Centre National de la Fonction Publique Territoriale. *Les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation* [en ligne]. 2022 [consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediathèque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliotheques-territoriales>>

CHAMI Suzanne et al. *Rapport : Évaluation des actions associatives* [en ligne]. Avril 2022. [consulté le 15/10/2022] Disponible à l'adresse : <<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-final-evaluation-actions-associatives-avril-2022-sch-bba-pdc-et-pbo.pdf>>

Presse généraliste :

Le Figaro, AFP. *Laïcité : la région Île-de-France suspend sa subvention à la Ligue de l'enseignement*. Le Figaro [en ligne]. Mis à jour le 23 juin 2022 [consulté le 16 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/laicite-la-region-ile-de-france-suspend-sa-subvention-a-la-ligue-de-l-enseignement-20220623>>

VALLET Romain. *Laurent Wauquiez supprime les aides aux festivals de cinéma LGBT*. Hétéroclite [en ligne]. 15 décembre 2016 [consulté le 16 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.heteroclite.org/2016/12/festivals-de-cinema-lgbt-laurent-wauquiez-37920>>

Dictionnaires et définitions :

Cnrtl. *Partenariat* [en ligne]. 2012 [consulté le 07 octobre 2022] Disponible à l'adresse : <<https://www.cnrtl.fr/definition/partenariat>>

Enssib. *Coopération entre bibliothèques* [en ligne]. 2014 [consulté le 07 octobre 2022]. Enssib. Disponible à l'adresse : <<https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/partenariat>>

Wiktionnaire. *Pinkwashing* [en ligne]. Mis à jour le 18 juin 2022 [consulté le 04 février 2023]. Disponible à l'adresse : <<https://fr.wiktionary.org/wiki/pinkwashing>>

Sites web de bibliothèques, communes et associations :

Bibliothèque Municipale de Lyon. *Conditions de vie des femmes et mobilisations féministes* [en ligne]. Lyon : bibliothèque Municipale de Lyon. 2021 [consulté le 01/11/2022]. Disponible à l'adresse : <<https://bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/conditions-de-vie-et-mobilisations-feministes/>>

Lyon à Double Sens. *Arpentages* [en ligne]. Mis à jour en octobre 2022 [consulté le 23 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <<https://www.lyonadoublesens.com/arpentages>>

Le Mouvement Associatif. *Manifeste pour un Mouvement Associatif* [en ligne]. 2016. [Consulté le 24/10/2022] Disponible à l'adresse : <https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/10/Manifeste_pour_un_mouvement_associatif-A4.pdf>

Ville de Villeurbanne. *Budget participatif 2022* [en ligne]. 2022 [consulté le 24/10/2022] Disponible à l'adresse : <<https://participez.villeurbanne.fr/processes/budgetparticipatif2022>>

LISTE DES ENTRETIENS

Bibliothèques

Entretien avec X, responsable d'une bibliothèque dans une communauté urbaine (France), le 04 février 2022, en visioconférence, 1h.

Entretien avec Corinne Bertin, responsable de la bibliothèque de Pierrefontaine-les-Varans (25), le 07 février 2022, par téléphone, 50 minutes.

Entretien avec Florence Cochin et Kevin Aguilar San Feliz, bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 février 2022, en visioconférence, 1h20.

Entretien avec Alexandre Caelles et Eloïse Coron, bibliothèque de la Croix-Rousse, Lyon (69), le 17 février 2022, 1h.

Entretien avec Amélie Visse, responsable du réseau de lecture des Collines du Perche (41), en visioconférence, le 18 février 2022, 1h.

Associations

Entretien avec Hugo Jamard, bénévole dans l'association Lyon à Double-Sens (69), le 03 février 2022, 35 minutes.

Entretien avec X, bénévole dans le collectif Collages féministes Lyon (69), le 04 février 2022, en visioconférence, 35 minutes.

Entretien avec Fanny Brossard, fondatrice et salariée de l'association Archilude (42), le 14 février 2022, en visioconférence, 40 minutes.

Entretien avec Guillaume Guittonneau, président et bénévole de l'association Ori-Game-I (72), le 23 février 2022, par téléphone, 25 minutes.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHECAIRES ET BENEVOLES EN BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES	75
ANNEXE 2 : GUIDES D'ENTRETIENS	79

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHECAIRES ET BENEVOLES EN BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES

Introduction

Je suis étudiante en master Politique des Bibliothèques et de la Documentation à l'Enssib, et je réalise un mémoire sur les partenariats entre les bibliothèques de lecture publique et les associations.

L'objectif de ce questionnaire est de comprendre les pratiques des bibliothécaires dans les partenariats menés avec des associations. Il est destiné aux professionnel·le·s ou bénévoles travaillant en bibliothèque municipale ou départementale. Il vous prendra 5 à 10 minutes.

Les données recueillies ne seront communiquées à aucun tiers ; elles serviront uniquement à la rédaction de mon mémoire de fin de master, et ne seront pas conservées après la soutenance de celui-ci, à l'automne 2022. Les données seront anonymisées.

En vous remerciant par avance !

Page 1 : les pratiques partenariales

- 1) En moyenne, avec combien de partenaires (tous types de structures confondus) votre bibliothèque travaille-t-elle au cours d'une année ?

Plus de 10

Entre 6 et 10

Entre 1 et 5

Moins d'un par an

La bibliothèque ne travaille jamais en partenariat

Ne sait pas

- 2) En moyenne, avec combien d'associations votre bibliothèque travaille-t-elle au cours d'une année ?

Plus de 10

Entre 6 et 10

Entre 1 et 5

Moins d'une par an

La bibliothèque ne travaille jamais en partenariat avec des associations

Ne sait pas

Pour la suite de ce questionnaire, vous prendrez en compte le dernier partenariat avec une association auquel vous avez participé dans votre bibliothèque. Vous répondrez aux questions en vous concentrant sur ce seul partenariat.

3) Le partenariat est-il :

Terminé

Toujours en cours

Le partenariat n'a pas abouti

4) Quelle est l'association partenaire ? Si vous ne souhaitez pas communiquer son nom, merci de préciser le type d'association dont il s'agit (par exemple "grande association nationale de sensibilisation au handicap", "ESAT", "association militante écologiste locale"...)

5) Au sein de l'association, vos contacts principaux ont été :

Des bénévoles

Des professionnel·le·s

Les deux

Ne sait pas

6) En quoi le partenariat consiste-t-il ? Décrivez rapidement les actions qui ont été menées ou qui vont l'être.

7) Lorsque vous pensez à ce partenariat, vous vous sentez :

Très satisfait·e

Satisfait·e

Plutôt satisfait·e

Plutôt insatisfait·e

Insatisfait·e

Très insatisfait·e

8) Pourquoi ?

9) Qui a été à l'origine de ce partenariat ?

La bibliothèque a initié le partenariat

L'association a initié le partenariat

Le partenariat a été initié sur demande de la collectivité

Le partenariat a été initié par un tiers ; précisez

10) Quelles étaient vos motivations pour travailler avec cette association ?

11) Comment les actions menées en partenariat ont-elles été financées ?

La bibliothèque a financé les actions menées
L'association a financé les actions menées
Les deux partenaires ont participé au financement
Des financements externes ont été obtenus, précisez :
Les actions menées n'ont pas coûté d'argent
Ne sait pas

12) L'association a-t-elle été rémunérée par la bibliothèque ?

Oui
Non
Ne sait pas

13) Les objectifs de la bibliothèque dans ce partenariat étaient-ils pour vous clairement définis au début du projet ?

Oui
Non

14) Si oui, ces objectifs ont été...

Totalement atteints voire dépassés
Majoritairement atteints
Partiellement atteints
Pas du tout atteints
Ne sait pas

15) Le partenariat a-t-il été formalisé par un document (charte, contrat...) ?

Oui
Non
Ne sait pas

16) Indiquez votre niveau d'accord avec la phrase suivante : ce partenariat a permis de mener des actions qui n'auraient pas été possibles autrement dans votre bibliothèque :

Tout à fait d'accord
Plutôt d'accord
Plutôt pas d'accord
Pas du tout d'accord
Ne sait pas

17) Avez-vous suivi une formation sur la gestion de projet ou le travail en partenariat ? Si oui, quelle(s) formation(s) ?

Je n'ai pas suivi de formation à ce sujet
Formation universitaire ou scolaire ; précisez
Formation courte financée par l'employeur ; précisez
Autre : précisez

18) Au sein de votre établissement, vous occupez un poste de :

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
Bénévole
Autre : précisez

19) Dans quel type de bibliothèque travaillez-vous ?

Bibliothèque départementale
Bibliothèque municipale
Bibliothèque intercommunale
Autre, précisez :

20) Cette bibliothèque dépend d'une collectivité de :

Moins de 10 000 habitants
10 000 à 20 000 habitants
20 000 à 50 000 habitants
50 000 à 100 000 habitants
Plus de 100 000 habitants

Merci beaucoup pour le temps que vous avez consacré à ce questionnaire.
Pour la deuxième partie de mon enquête, je souhaite réaliser des entretiens plus approfondis avec des bibliothécaires et des associations. Ces entretiens me seront précieux pour mieux comprendre quels éléments permettent de rendre le partenariat satisfaisant pour tous.
Si vous acceptez d'être recontacté·e pour un entretien en visio, je vous remercie de laisser votre contact ci-dessous.
Cette partie n'est en aucun cas obligatoire, et vos réponses au reste du questionnaire resteront anonymes.

ANNEXE 2 : GUIDES D'ENTRETIENS

Ces guides d'entretien ont été rédigés pour servir de support, afin de ne pas oublier de sujets au cours de l'entretien et de s'appuyer sur les questions pour relancer la conversation. Néanmoins, nous n'avons pas posé toutes les questions dans l'ordre, privilégiant une forme semi-directive en questionnant nos interlocuteurs en prenant en compte les informations qu'ils apportaient spontanément à la discussion.

Pour les bibliothécaires :

Pouvez-vous me parler un peu de votre travail à la bibliothèque ?

Quel est votre poste ?

Quelles sont vos missions ? Quelles missions vous amènent à travailler en partenariat ?

Pouvez-vous me parler du travail en partenariat dans votre bibliothèque ?

Est-ce quelque chose de régulier pour votre bibliothèque de travailler en partenariat ?

Est-ce qu'il y a une volonté particulière de la part de la bibliothèque sur ces sujets ?

Est-ce que cela fait partie du projet d'établissement ?

La collectivité dont dépend la bibliothèque encourage-t-elle ce travail en partenariat ?

Dans le questionnaire que vous avez rempli, vous évoquez un partenariat avec _____. Pouvez-vous m'en dire plus sur ce partenariat ?

Comment le partenariat s'est-il créé ?

Quelles ont été les actions mises en place ensemble ?

Comment la préparation de ces actions s'est-elle déroulée ?

Comment les actions elles-mêmes se sont-elles déroulées ?

Comment les actions qui ont été menées en partenariat ont-elles été choisies ?

Vous évoquez dans le questionnaire une formalisation des actions menées ensemble par un contrat ou une charte. Pouvez-vous m'en dire plus ? / Vous avez affirmé dans le questionnaire que le partenariat n'a pas été formalisé par un contrat. Est-ce que cela vous a manqué ?

Quels étaient les objectifs de la bibliothèque dans ce partenariat ?

Pour vous, en quoi ce partenariat est-il en lien avec les missions des bibliothèques ?

Le partenariat a-t-il été valorisé sur le site, dans le rapport d'activité, sur les réseaux ?

Comment s'est passée la communication entre vous et l'association ?

Est-ce que vous avez apprécié mener ce partenariat ? Qu'est-ce que vous avez apprécié ?

Qu'en a retiré la bibliothèque ?

Y a-t-il eu des points plus négatifs, des choses qui ne se sont pas passées comme vous l'espériez ?

Voudriez-vous travailler à nouveau en partenariat avec une association ?

Que changeriez-vous si c'était à refaire ?

De manière un peu plus personnelle, est-ce que travailler en partenariat avec des associations est quelque chose qui vous motive ?

Avez-vous déjà vous-même fait partie d'une association ?

Vous sentez-vous à l'aise dans le travail en partenariat ?

Vous dites dans le questionnaire que vous n'avez pas été formée au travail en partenariat ou à la gestion de projet, est-ce quelque chose qui vous manque ?

Considérez-vous que travailler en partenariat avec des associations est une forme de militantisme ? De prise de position de la part de la bibliothèque ?

Est-ce que ce travail est différent du travail en partenariat avec d'autres types de structures ?

Pour les membres d'associations :

Pouvez-vous me présenter un peu l'association _____ et votre rôle au sein de celle-ci ?

Êtes-vous bénévole ou salarié ?

Qu'est-ce qui vous motive à être bénévole dans cette association ?

Considérez-vous cet engagement comme une forme de militantisme ?

Êtes-vous bénévole dans d'autres associations, ou l'avez-vous été ?

Comment les actions menées par l'association sont-elles choisies ?

Comment les actions menées par l'association sont-elles financées ?

Recevez-vous des subventions de la part de la ville par exemple ?

L'association travaille-t-elle de manière régulière avec des institutions/établissements publics ?

Je vous ai contacté car vous avez mené un partenariat avec la bibliothèque de _____. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus sur ce partenariat ?

Comment le partenariat s'est-il créé ?

Quelles ont été les actions mises en place ensemble ?

Comment la préparation des actions s'est-elle déroulée ?

Comment les actions elles-mêmes se sont-elles déroulées ?

Comment les actions qui ont été menées en partenariat ont-elles été choisies ?

Est-ce qu'il y a eu des frais liés à la mise en place des actions ? Qui a payé ces frais ?

Y a-t-il eu une formalisation des actions menées ensemble, avec un contrat ou une charte par exemple ?

Quels étaient les objectifs de l'association dans ce partenariat ?

Fréquentez-vous personnellement les bibliothèques ? Est-ce que cette action menée dans la bibliothèque correspond à la vision que vous aviez des bibliothèques ?

Comment s'est passée la communication entre vous et les bibliothécaires ?

Est-ce que vous avez apprécié mener ce partenariat ? Qu'est-ce que vous avez apprécié ?

Qu'en a retiré l'association ?

Y a-t-il eu des points plus négatifs, des choses qui ne se sont pas passées comme vous l'espériez ?

Voudriez-vous travailler à nouveau en partenariat avec une bibliothèque ?

Est-ce que cela est différent par rapport au travail avec d'autres institutions ?

Que changeriez-vous si c'était à refaire ?